

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ **SÉANCE DU 24 JUIN 2026**

Convoqué le jeudi 18 juin 2026, le Conseil de Communauté d'Alès Agglomération s'est réuni en Salle des Assemblées de l'ATOME à Alès le mercredi 24 juin 2026 à 18 h 00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur le Président les remercie pour leur présence en nombre pour le Conseil communautaire qui est le quatrième de ce mandat en moins de trois mois. Il les informe qu'à la demande générale, ils ont tous sur leurs tables une petite gourde réalisée par le service communication. Pour le premier jour, comme elle est vide on leur a quand même mis des bouteilles d'eau. Il les prévient que dorénavant, s'ils veulent avoir de l'eau lors des Conseils, il leur faudra venir avec cette gourde, ou un autre récipient. Il leur rappelle également que pour ceux qui ne l'auront pas remplie, ils peuvent aller dans les sanitaires pour le faire puisque l'eau distribuée par la REAAL est d'excellente qualité et bien meilleure que certaines eaux en bouteille.

Monsieur Michel MERCIER, membre du Bureau de Communauté et maire de la commune du Martinet, demande s'il n'est pas possible d'avoir une fontaine avec de l'eau fraîche ?

Monsieur le Président informe que cela coûte beaucoup plus cher que de la remplir directement au robinet.

Monsieur le Président invite Monsieur Patrick CATHELINEAU, Directeur Général à faire l'appel.

ÉTAIENT PRÉSENTS (96) : Christophe RIVENQ, Valérie MEUNIER, Jean-Charles BENEZET, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Philippe RIBOT, Aurélie GENOLHER, Claude CERPEDES, Pascale EUGENE, Ghislain CHASSARY, Marie-Christine PEYRIC, Thierry BAZALGETTE, Nathalie MONTORO TEISSIER, Jean-Claude ROUILLON, Christophe BOUGAREL, Pierre AIGUILLON, Aimé CAVAILLE, Gael MANCUSO, Éric PLANTIER, Bonifacio IGLESIAS, Philippe ALLIE, Elisabeth NAAMAR suppléante de Rémy CLEMENCIER, Alain GIOVINAZZO, Valéry BEUDIN, Liliane ALLEMAND, Gérard BANQUET, Philippe TALAGRAND, Michel VIGNE, Denis KUCHARCZAK, Marc DUMAS, Jean-Jacques VIDAL, Marielle VIGNE, Olivier AVOUAC, David GUIRAUD, Pascal MILESI, Thierry ORTIZ, Michel MERCIER, Marie-Jeanne ANDRE suppléante de Fabien FIARD, Rémy BOUET, Jean-Claude D'ANTONA, Matthieu TESTARD, Luc VILLARET, Lionel ANDRE, Marc JEKAL, Jacqueline JANIEC, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Jean-Michel LAINE, Jérôme VIC, Frédéric GRAS, Christian DEVISMES, Adrien CHAPON, François SELLE, Gérard BARONI, Patrick JULLIAN, Jean-Marie MALAVAL, Marc SASSO, René MEURTIN, Roch VARIN D'AINVELLE, Laurent CHAPELLIER, Thierry JONQUET, Georges DAUTUN, Laurence BULTEZ-CADET, Jean-Noël PUDDU, Georges RIBOT, Georges MATICHARD, Alain BENSAKOUN, Martine MAGNE, Marie-Claude ALBALDEJO, Marc BENOIT, Lucette CAMACHO, Daniel CANAL, Christian CHAMBON, Hubert DUMAS, Catherine DAUFÈS-ROUX, Muriel GANSTER, Ysabelle CASTOR, Corinne RAVAUD, Coralie CHAZEL, Jean-Régis MASSON, Sylvie TRIBES, Jérôme MEYNIER, Cyril LAURENT, Lysiane GUY, Christelle LOZANO, Karine MONTENEZ, Angélique PEIRETTI-GARNIER, Céline FONTBONNE, Mickaël THERY, Raphaële NAVARRO, Pierre MARTIN, Jennifer WILLENS, Jenny-Rose GUERCHOUX, Anthony BORDARIER, Lucas CELESTE, Léa BOYER, Thibault PELLISSIER

POUVOIRS (11) : Sylvain ANDRE pouvoir à Jennifer WILLENS, Jean-Luc GIBELIN pouvoir à Lysiane GUY, Julie LOPEZ DUBREUIL pouvoir à Éric PLANTIER, Guy CHERON pouvoir à Marc SASSO, Johanna HUGUET pouvoir à Jérôme VIC, Sébastien MAGNY pouvoir à Christophe RIVENQ, Max ROUSTAN pouvoir à Valérie MEUNIER, Catherine LARGUIER pouvoir à Alain BENSAKOUN, Frédérique COUDEYRE pouvoir à Jean-Charles BENEZET, Alexandra LAGULHON pouvoir à Martine MAGNE, Fabien PELAT pouvoir à Jenny-Rose GUERCHOUX

ABSENTS EXCUSÉS (05) : Christophe BONNEFOY, Stéphane ALLIGNOL, Henri CROS, Bruno BIONDINI, Louise SALATHÉ

Monsieur le Président indique que le quorum est atteint.

Madame Meryl FRIZON-DEBIERRE, 4^{ème} Vice-Présidente représentant la commune d'Alès, est élue secrétaire de séance.

I. ASSEMBLÉES

Approbation des procès-verbaux des Conseils de Communauté des 9, 15 et 29 avril 2026

Les procès-verbaux des Conseils de Communauté des 9, 15 et 29 avril 2026 ont été approuvés à l'unanimité sans remarque.

1. Règlement intérieur

Le règlement intérieur est l'acte par lequel le Conseil fixe les règles de son organisation interne et de son fonctionnement.

Il est obligatoire dans les Communautés comprenant au moins une commune de plus de 1 000 habitants et doit être approuvé dans un délai de six mois suivant son installation.

Ce document a vocation à présenter l'ensemble des règles relatives au fonctionnement de l'organe délibérant.

Monsieur le Président informe que ce règlement intérieur est le même que celui adopté pour la Ville d'Alès, et comme tous les règlements intérieurs, c'est des reprises du CGCT principalement et de quelques jurisprudences.

Monsieur le Président précise que c'est une obligation de prendre un règlement intérieur mais que bien sûr il n'y a pas de limitation de temps de parole dans cette assemblée, dans la mesure où cela reste lié à l'ordre du jour tout en étant correct et poli.

Madame Jenny-Rose GUERCHOUX, membre du Conseil de Communauté, représentant la commune d'Alès informe qu'elle va rester dans la continuité de ce qu'ils ont proposé au Conseil municipal lundi 22 juin. Voici quelques observations similaires sur le règlement intérieur.

Article 4 : Information des conseillers communautaires : à l'ère du numérique, les conditions de consultation imposées dans cet article relèvent d'une restriction injustifiée et obsolète à l'exercice de leur mandat. Elle demande que la dématérialisation des dossiers préparatoires soit la règle par défaut et que le rendez-vous physique ne devienne qu'une exception pour les pièces non numérisables.

Article 14 : Place des conseillers communautaires : le respect du pluralisme politique et la logique de l'Assemblée exigent que les élus puissent siéger par groupe politique. Être assis côte à côte n'est pas un confort, c'est une nécessité démocratique pour se concerter et échanger sur les dossiers en direct. Elle demande que l'article 14 prévoie le regroupement des élus par groupe politique sur simple demande de leurs représentants.

Article 15 : Retransmission des discussions : cet article mentionne une procédure de déclaration CNIL qui est juridiquement obsolète depuis l'entrée en vigueur du RGPD en 2018. De plus, l'obligation de déclaration préalable sous 48 heures pour filmer ou enregistrer est contraire au principe fondamental de publicité des débats. Le Conseil d'État a déjà statué sur ce point. La captation des séances publiques est libre tant pour les citoyens que pour les élus qui souhaitent rendre compte de leur mandat dès lors que l'enregistrement se fait discrètement. C'est pourquoi elle demande le retrait de ces mentions obsolètes et l'inscription explicite de la liberté d'enregistrement dans le respect, bien sûr, de l'ordre et de la sérénité des débats.

Article 19 : Débat ordinaire : conformément à une jurisprudence constante de la Cour Administrative d'Appel de Versailles, le Président ne peut pas interdire à un conseiller communautaire de s'exprimer une deuxième fois. Elle demande la suppression de l'avant-dernière phrase de cet article tout en conservant le temps de 5 minutes qui est le minimum admissible.

Article 21 : Question orale : le délai de deux jours francs, au moins avant la réunion pour déposer une question orale, contrevient à la jurisprudence constante du Tribunal Administratif de Versailles et de la Cour d'Appel de Paris, qui considère qu'un délai de 24 à 48 heures suffisait largement au service de la collectivité pour préparer les éléments de réponse. Elle demande que le délai de dépôt des questions soit réduit à un jour franc.

Article 30 : Commission permanente et spéciale. L'article 30 laisse planer un grand flou sur l'organisation des commissions puisqu'il renvoie à une délibération ultérieure alors même que les règles de fonctionnement pourraient être intégrées simplement. Elle sera attentive à cette délibération future et notamment aux dispositions relatives au délai de convocation qui devrait être de 5 jours francs afin de permettre un examen sérieux et loyal des dossiers avant leur débat.

Monsieur le Président rappelle que ce n'est pas le Conseil Municipal de la Ville d'Alès. Il va répondre non à beaucoup de ses demandes.

Sur la dématérialisation, il est d'accord pour le maximum possible et il ne comprend pas que cela soit écrit comme ça et que les documents imprimés soient la règle alors que l'on peut dématérialiser. Cet article sera réécrit.

Pour les places dans l'Assemblée, sa réponse est non puisqu'ils sont placés dans l'ordre du tableau, il n'y a pas de groupes, sinon il fixe la règle à 10 personnes et cela résout le problème. C'est un mode de fonctionnement partagé avec l'ensemble des élus qui ont gagné les élections, c'est-à-dire les Maires en place.

Sur les débats, il l'a signalé tout à l'heure, il y a la liberté de débat. Il croit que les textes de jurisprudence ont été repris. Ce sont les services qui ont préparé ça. Là-dessus, il n'y a pas de doute.

Pour les questions orales, on peut mettre un jour, ça ne le dérange pas, d'autant que, par exemple, au Conseil Municipal, leur groupe a fait une question orale sans l'avoir prévenu avant, et il l'a acceptée. Il n'est pas de ceux qui brident le débat quand c'est lié à l'ordre du jour, donc il propose de mettre un jour, si ses collègues en sont d'accord.

Il rappelle que ceux qui ne sont pas d'accord avec cette délibération peuvent saisir le tribunal administratif. Il est démocrate, mais il croit que les débats dans cette assemblée se déroulent avec sérénité, avec tout le monde, et également dans les débats préparatoires, donc il n'y a pas d'enjeu là-dessus. Tout le monde est libre de dire ce qu'il souhaite, dans la mesure où c'est à l'ordre du jour. C'est comme ça qu'ils fonctionnent, et plutôt pas si mal que ça.

Monsieur le Président informe qu'il demande la modification sur la réserve de l'article 4, pour dématérialiser au maximum, et sur le passage pour les questions orales à un jour au lieu de deux jours.

Monsieur le Président propose d'approuver le règlement intérieur avec ces modifications.

Votants : 107

Pour : 107 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

2. Représentation de la Communauté d'Agglomération dans les Syndicats

Monsieur le Président explique que l'installation provoque quelques changements dans les syndicats et qu'il y en aura encore lors de quelques Conseils à venir, cela ne pose aucun problème c'est uniquement une délibération pour formaliser les représentations.

Monsieur le Président propose de modifier la liste des membres de certains Syndicats, comme suit :

- En tant que représentants de la Communauté Alès Agglomération au sein du **Syndicat Mixte du Pays des Cévennes** les élus suivants :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS	COMMUNE
1	Christophe RIVENQ	Valérie MEUNIER	Alès
2	Bonifacio IGLESIAS	Peter KRAUSS	Anduze
3	Doryan KUSCHNER	Karine FROSTIN	Aujac
4	Thierry BAZALGETTE	Dabiah BENIRBAH	Bagard
5	Philippe ALLIE	Sonia KASSOURI	Boisset et Gaujac

	TITULAIRES	SUPPLEANTS	COMMUNE
6	Georges MATICHARD	Delphine ROSIN	Bonnevaux
7	Jean-Jacques VIDAL	Fernandez Jérôme	Boucoiran et Nozières
8	Michel VIGNE	Catherine BRES	Branoux les Taillades
9	Rémy BOUET	Carole COUDIERE	Brignon
10	Matthieu TESTARD	Emmanuelle GENEVET	Brouzet les Alès
11	Bernard RAYNIER	Bernard ROUCAUTE	Castelnau Valence
12	Sylvain ANDRE	Yannick LOUCHE	Cendras
13	Sylvie MALPLAT LAGANIER	Marc SASSO	Chambon
14	Alexandre DELEUZE	Christophe BONNEFOY	Chamborigaud
15	Jean-Marie MALAVAL	Patrick CHABERT	Concoules
16	Fabien FIARD	Jonathan BESSEDE	Cruviers Lascours
17	Stéphane ALLIGNOL	Didier SALLES	Deaux
18	Jean-Michel LAINE	Luc SAUVAYRE	Euzet
19	Thierry ORTIZ	Isabelle De FONTANES	Généragues
20	Firmin PEYRIC	Guy CHERON	Génolhac
21	Pascale EUGENE	André MADRIGNAC	La Grand'Combe
22	Nicolas LAURENT	Henri CROS	La Vernarède
23	Jean-Max RENOUX	Marjorie RIVIER	Lamelouze
24	Marc DUMAS	Edwige SOL	Laval Pradel
25	Michel BULCOURT	Michel MERCIER	Le Martinet
26	Alain GIOVINAZZO	Marie PEREZ	Les Mages
27	Gérard BARONI	Christophe VIC	Les Plans
28	Rémy CLEMENCIER	Elisabeth NAAMAR	Les Salles du Gardon
29	Clément FESQUET	David SALZE	Lézan
30	Jérôme VIC	Stephan FABRE	Martignargues
31	Laurent CHAPPELLIER	Grégory LENNE	Massanes
32	Dominique BOCQUET	Aurélien GENOLHER	Massillargues-Atuech
33	Nathalie MONTORO TEISSIER	Nathalie CHANTAGREL	Méjannes les Alès
34	Luc VILLARET	Elodie GAGNEUX	Mialet
35	Gérard BANQUET	Yann RICHE	Mons
36	Jean-Claude D'ANTONA	Marie-Paule RUIZ	Monteils
37	Patrice PUPET	Olivier AVOUAC	Ners
38	Marielle PASCAL	François SELLE	Portes
39	Valéry BEUDIN	Sofia BAYKUS	Ribaute les Tavernes
40	Ghislain CHASSARY	David FOULGON	Rousson
41	Sébastien MAGNY	Alain SUEUR	Saint Bonnet de Salendrinque
42	Frédéric GRAS	Mathieu ROUSSET	Saint Césaire de Gauzignan
43	Jean-Charles BENEZET	Jérôme MEYNIER	Saint Christol lez Alès
44	Johanna HUGUET	Christophe GASC	Saint Etienne de l'Olm
45	Denis KUCHARCZAK	Véronique PIALAT	Saint Florent sur Auzonnet
46	Gaël MANCUSO	Coralie CHAZEL	Saint Hilaire de Brethmas
47	Patrick JULLIAN	Véronique TISSOT	Saint Hippolyte de Caton
48	Georges DAUTUN	Benoit GASTAUD	Saint Jean de Ceyrargues

	TITULAIRES	SUPPLEANTS	COMMUNE
49	Jacqueline JANIEC	Denis ASTIER	Saint Jean de Serres
50	Marc JEKAL	Isabelle CARDELIN	Saint Jean de Valérisclé
51	Pierre AIGUILLON	Claude SAUMADE	Saint Jean du Gard
52	Julie LOPEZ-DUBREUIL	Pablo MOTO ROS	Saint Jean du Pin
53	Pascal MILESI	Christine BUISSON	Saint Julien de Cassagnas
54	Éric PLANTIER	Angélique PEIRETTI-GARNIER	Saint Julien les Rosiers
55	Christian DEVISMES	Laurine VIQUERAT	Saint Just et Vacquières
56	Nordine SEKARNA	Jennifer WILLENS	Saint Martin de Valgalgues
57	David GUIRAUD	Laurent ROUMESTAND	Saint Maurice de Cazevieille
58	Adrien CHAPON	Christian FOULC	Saint Paul La Coste
59	Philippe RIBOT	Lucas CELESTE	Saint Privat des Vieux
60	Guy MANIFACIER	François DESARBRES	Saint Sébastien d'Aigrefeuille
61	Jacques PEPIN	Dominique BONNET	Saint Cécile d'Andorge
62	Louise SALATHE	Jérémy RENAUX	Sainte Croix de Caderle
63	Jean-Luc GIBELIN	Lysiane GUY	Salindres
64	Didier DOYELLE	Patrick REBOUL	Sénéchas
65	Roch VARIN-D'AINVELLE	Frédéric MALZAC	Servas
66	Thierry JONQUET	Régis SARRASIN	Seynes
67	Georges RIBOT	Jean-Pierre OZIL	Soustelle
68	Lionel ANDRE	Marie-Claude BERJAMIN	Thoiras-Corbès
69	Marielle VIGNE	Jean-Michel SUGIER	Tornac
70	Jean-Noël PUDDU	Philippe CHABANIS	Vabres
71	Liliane ALLEMAND	Thierry PIGRENET	Vézénobres

En tant que représentants de la Communauté Alès Agglomération au sein du **Pôle Métropolitain Nîmes Alès** les élus suivants :

1. Christophe RIVENQ - Alès
1. Méryl FRIZON-DEBIERRE - Alès
2. Alain BENSACKOUN - Alès
3. Jean-Charles BENEZET – Saint Christol lez Alès
4. Philippe RIBOT – Saint Privat des Vieux
5. Bonifacio IGLESIAS - Anduze
6. Liliane ALLEMAND - Vézénobres
7. Ghislain CHASSARY - Rousson
8. Philippe TALAGRAND - Lézan
9. Aurélie GENOLHER – Massillargues-Atuech
10. Gael MANCUSO – Saint Hilaire de Brethmas
11. Éric PLANTIER – Saint Julien les Rosiers
12. Christophe BOUGAREL – Castelnau Valence
13. Frédéric GRAS – Saint Césaire de Gauzignan
14. Christian CHAMBON – Alès

Votants : 107

Pour : 107 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

3. Représentation de la Communauté Alès Agglomération au sein d'organismes extérieurs

Monsieur le Président explique que c'est la même chose sur les organismes extérieurs. Il propose de modifier la liste des représentants au sein de certains organismes extérieurs, comme suit :

1. Crèche associative Le Jardin des Capucines – Fondation Rollin d'Anduze

Titulaire	Suppléant
Bonifacio IGLESIAS (Anduze)	Valérie MEUNIER (Alès)

2. Collège Florian à Anduze

Titulaire	Suppléant
Aurélié GENOLHER (Massillargues-Atuech)	Bonifacio IGLESIAS (Anduze)

3. Groupement d'Intérêt Public – Politique de la Ville

Président d'Alès Agglomération membre de droit : **Christophe RIVENQ**

Titulaire	Suppléant
Bonifacio IGLESIAS (Anduze)	Aurélié GENOLHER (Massillargues-Atuech)
Cyril LAURENT (Alès)	Meryl FRIZON-DEBIERRE (Alès)
Pascale EUGENE (La Grand Combe)	Karine MONTENEZ (La Grand Combe)

4. Agence d'urbanisme de la région nîmoise alésienne

- Assemblée Générale

Titulaires
Christophe RIVENQ (Alès)
Philippe RIBOT (Saint Privat des Vieux)
Gaël MANCUSO (Saint Hilaire de Brethmas)
Fabien FIARD (Cruviers Lascours)
Jean-Claude D'ANTONA (Monteils)

- Conseil d'administration

Titulaire
Philippe RIBOT (Saint Privat des Vieux)
Fabien FIARD (Cruviers Lascours)
Jean-Claude D'ANTONA (Monteils)

5. Société Publique Locale Alès-Cévennes : Conseil Touristique

Titulaires
1. Christophe RIVENQ (Alès)
2. Max ROUSTAN (Alès)
3. Liliane ALLEMAND (Vézénobres)
4. Laurent CHAPPELLIER (Massanes)
5. Guy MANIFACIER (Saint Sébastien d'Aigrefeuille)
6. David GUIRAUD (Saint Maurice de Cazevieille)
7. Pierre AIGUILLON (Saint Jean du Gard)

Titulaires
8. Marielle VIGNE (Tornac)
9. Jacques PEPIN (Sainte Cécile d'Andorge)
10. Pascal MILESI (Saint Julien de Cassagnas)
11. Luc VILLARET (Mialet)
12. Bonifacio IGLESIAS (Anduze)
13. Christophe BONNEFOY (Chamborigaud)
14. Jacqueline JANIEC (Saint Jean de Serres)
15. Marc DUMAS (Laval Pradel)
16. Pascale EUGENE (La Grand'Combe)
17. Thierry ORTIZ (Généralgues)

6. Alès Myriapolis

Assemblée Générale

Titulaires
1. Christophe RIVENQ (Alès)
2. Max ROUSTAN (Alès)
3. Meryl FRIZON-DEBIERRE (Alès)
4. Aimé CAVAILLE (Alès)
5. Alain BENSACOUN (Alès)
6. Cyril LAURENT (Alès)
7. Jean-Charles BENEZET (Saint Christol lez Alès)
8. Frédéric GRAS (Saint Césaire de Gauzignan)
9. Philippe RIBOT (Saint Privat des Vieux)
10. Georges DAUTUN (Saint Jean de Ceyrargues)
11. Guy CHERON (Génolhac)
12. Pierre AIGUILLON (Saint Jean du Gard)
13. Thierry BAZALGETTE (Bagard)
14. Gérard BANQUET (Mons)
15. Julie LOPEZ DUBREUIL (Saint Jean du Pin)
16. Lionel ANDRE (Thoiras-Corbès)
17. Georges RIBOT (Soustelle)
18. Liliane ALLEMAND (Vézénobres)
19. Christophe BOUGAREL (Castelnau-Valence)
20. Jean-Jacques VIDAL (Boucoiran et Nozières)
21. Philippe TALAGRAND (Lézan)
22. Nathalie MONTORO TEISSIER (Méjannes lès Alès)
23. Ghislain CHASSARY (Rousson)

Titulaires
24. Jean-Luc GIBELIN (Salindres)
25. Gael MANCUSO (Saint Hilaire de Brethmas)
26. Luc VILLARET (Mialet)
27. Claude CERPEDES (Saint Martin de Valgalgues)
28. Bonifacio IGLESIAS (Anduze)
29. Éric PLANTIER (Saint Jullien les Rosiers)
30. Gérard BARONI (Les Plans)
31. Jérôme VIC (Martignargues)
32. Laurent CHAPELLIER (Massanes)
33. Sylvain ANDRE (Cendras)
34. Valéry BEUDIN (Ribaute les Tavernes)
35. Matthieu TESTARD (Brouzet les Alès)
36. Rémy BOUET (Brignon)
37. Jean-Michel LAINE (Euzet)

Conseil d'administration

Titulaires
1. Christophe RIVENQ (Alès)
2. Max ROUSTAN (Alès)
3. Jean-Charles BENEZET (Saint Christol lez Alès)
4. Aimé CAVAILLE (Alès)
5. Frédéric GRAS (Saint Césaire de Gauzignan)
6. Jean-Luc GIBELIN (Salindres)

7. Centre de gestion de la Fonction Publique territoriale du Gard (CDG 30)

Titulaires	Suppléant
Jacqueline JANIEC (Saint Jean de Serres)	Gaël MANCUSO (Saint Hilaire de Brethmas)

8. ATMO Occitanie

Titulaires
Fabien FIARD (Cruvières Lascours)

9. Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE des Gardons

Titulaires
Max ROUSTAN (Alès)
Philippe RIBOT (Saint Privat des Vieux)
David GUIRAUD (Saint Maurice de Cazeville)
Olivier AVOUAC (Ners)
Patrick JULLIAN (Saint Hippolyte de Caton)
Éric PLANTIER (Saint Julien les Rosiers)

10. CLE de la Cèze

Titulaires
Marc JEKAL (Saint Jean de Valérisclé)

Votants : 107

Pour : 107 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

4. Fixation du nombre et désignation des membres au Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat Les Logis Cévenol

Alès Agglomération en tant qu'Établissement Public de rattachement, doit déterminer l'effectif et la composition du conseil d'administration dans les conditions prévues à l'article R421-4 et désigne ses représentants, ainsi que le représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

Monsieur le Président informe qu'ils en ont parlé en Bureau préparatoire. Il faut désigner les membres du Conseil d'administration de Logis Cévenol parmi les élus et qu'il nommera par arrêté les personnes qualifiées. Il y aura aussi des membres désignés par les associations qui vont s'imposer à l'Agglomération.

Monsieur le Président propose :

- De fixer à 29 le nombre des membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat Les Logis Cévenols ayant voix délibérative.
- De fixer la composition du conseil d'administration de l'OPH Logis Cévenols de la façon suivante :
 - 16 membres représentant l'établissement public de rattachement, qu'il désigne au sein de son organe délibérant et parmi des personnalités qualifiées au regard des interventions de l'office dans le domaine des politiques de l'habitat, nombre devant composer la majorité du CA ;
 - 3 personnalités qualifiées désignées par les institutions dont elles sont issues et qui sont : les caisses d'allocations familiales, l'union départementale des associations familiales du Gard, l'association mentionnée à l'article L313-18 du CCH – Action Logement Groupe, les organisations syndicales les plus représentatives dans le département du siège ;
 - 1 représentant d'associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées ;
 - 5 locataires représentants les locataires de l'office, élus par ces derniers, nombre devant composer au moins un sixième du CA ;
 - 4 représentants du personnel de l'office désignés comme délégation du personnel du CSE auprès du Conseil d'administration ;
- De désigner les 13 élus communautaires représentant la Communauté Alès Agglomération au Conseil d'administration :

Titulaires élus	
RIVENQ	Christophe
ROUSTAN	Max
CANAL	Daniel
PEYRIC	Marie-Christine
ROUILLON	Jean-Claude
ALBALADEJO	Marie-Claude
MASSON	Jean-Régis
IGLESIAS	Bonifacio

Titulaires élus	
LOPEZ-DUBREUIL	Julie
WILLENS	Jennifer
JEKAL	Marc
RIBOT	Philippe
BENEZET	Jean-Charles

Monsieur le Président explique que ce sont des élus des communes dans lesquelles Les Logis Cévenols sont présents car ils ne sont pas sur toutes les communes, mais ils restent à la disposition de toutes les communes pour discuter.

Votants : 107

Pour : 107 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DGA RESSOURCES

II. FINANCES

5. Tarifs 2026

Monsieur le Président informe que les élus ont reçu la liasse des tarifs modifiée et explique que sur les équipements sportifs notamment les piscines il y a une augmentation de 5 % sur les tarifs individuels, les abonnements scolaires et 10 % pour les associations et groupes non scolaires, les leçons de natation, l'aquagym et l'aquabike.

Pour les bibliothèques et médiathèques, il y a des ajouts de location de salle, c'est obligatoire. Il expose qu'il a reçu un courrier du contrôle de légalité expliquant qu'ils n'ont pas le droit de concéder des espaces du domaine public à titre gratuit, y compris pour les élections. Il a eu des remarques sur le fait que les salles sont gratuites pour les candidats. Lorsque l'on veut aider une association, il faut lui donner une subvention du montant de la salle. Il les laisse imaginer comment cela va se passer.

Sur les musées il y a des modifications mineures dans les boutiques sur les produits vendus.

Sur le Pôle mécanique il y a des ajustements pour quelques tarifs qui concernent les utilisateurs.

Pour le tourisme, il y a également des changements mineurs dans les boutiques et l'ajout d'une page pour la location de la plateforme Montredon Concoules.

Sur les ALSH les quotients familiaux de la CAF ont été augmentés ce n'est pas une décision prise par l'Agglomération mais il faut l'appliquer.

Monsieur le Président propose d'approuver l'ensemble des tarifs en vigueur.

Votants : 107

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 6 (Lucette CAMACHO, Sylvie TRIBES, Fabien PELAT, Jenny-Rose GUERCHOUX, Anthony BORDARIER, Thibault PELLISSIER)

6. Compte Financier Unique (CFU) 2025

Monsieur le Président s'excuse par avance, il va essayer d'être rapide, il explique que le Compte Financier Unique est nouveau. Le Compte Financier Unique 2025 d'Alès Agglomération, est un document budgétaire qui fusionne le Compte Administratif (établi par l'ordonnateur) et le Compte de Gestion (établi par le comptable). Il met ainsi fin à la double présentation en regroupant ces deux documents en un document unique. Ces éléments permettent de prendre conscience de la santé financière de l'Agglomération, c'est un document très normé.

Le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

- DEPENSES =	- 152 492 529,93 €
- RECETTES =	+ <u>173 832 496,87€</u>
- RESULTAT =	+ 21 339 966,94 €

Monsieur le Président informe que ce résultat est obtenu grâce à l'excellent travail des services et il en remercie le Directeur Général. Ce résultat est également dû aux choix politiques des élus qui ont permis de contraindre les dépenses pour éviter d'avoir des comptes qui dérivent de façon dangereuse.

FONCTIONNEMENT

Le Compte Financier Unique (CFU) 2025 présente un résultat excédentaire de **24 061 055,99 €** (27 285 441,51 € en 2024 soit une diminution de 3 224 385,52 €).

Monsieur le Président souhaite attirer leur attention sur l'effet ciseau que connaîtrait le budget 2026 du fait de l'augmentation des dépenses (dans la moyenne d'évolution de la strate) et la stagnation des recettes (une partie de nos ressources ne connaît plus d'actualisation de bases car remplacée par un reversement de la TVA nationale). Il rappelle également que les Collectivités locales font partie des plus maltraitées sur la loi de finances 2026, et aussi sur 2025. Aujourd'hui les Agglomérations sont mises en difficulté contrairement aux communes qui ont été plus préservées. Pour rappel, ces éléments d'effet ciseau ont été présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 15 avril dernier.

Monsieur le Président tient également à rappeler que malgré ces difficultés, les politiques publiques ont été maintenues. Il n'y a pas eu de diminution des crédits accordés. C'est également le cas pour le projet de territoire.

Toutefois, cela concrétise ses inquiétudes sur le devenir des budgets des collectivités : entre l'inflation, l'augmentation du coût des énergies et la volonté de l'État d'amputer encore les ressources financières, ce contexte obère leur volonté commune d'œuvrer pour le développement du territoire.

Face à ces difficultés, **Monsieur le Président** rappelle qu'ici nous sommes ingénieux. Pour preuve, le BP2026 a été voté il y a quelques semaines avec le maintien de tous les services publics, le maintien des subventions et la poursuite du plan pluriannuel d'investissement ambitieux pour le territoire.

Maintenant, il va leur donner le détail de ce Compte Financier Unique et notamment l'évolution des dépenses et des recettes par rapport à 2024.

1.1- Les dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent en 2025 un montant de **111 617 166,82 €**.

- Elles représentent **807,78 €/hab** (805 €/hab en 2024).
- Il a été réalisé **90,45 %** des inscriptions budgétaires (88,63 % en 2024).

On constate l'évolution des dépenses par chapitre de la manière suivantes :

- LE CHAPITRE 011 : CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL : 17 951 480,01 €.

Ces dépenses représentent **16,08 %** des dépenses de fonctionnement.

Elles augmentent de **4,24 %** (729 488,39 €).

Le taux de réalisation au regard des prévisions budgétaires est de 84,24 %.

- LE CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL : 50 939 740,36 €.

Globalement, le personnel représente **45,64 %** des dépenses et évolue de **+ 1,90 %** par rapport à 2024 (+ 948 538,67 €).

Le taux de réalisation est de 98,74 %.

L'évolution des charges de personnel est impactée par les éléments suivants :

- Les facteurs exogènes représentent environ **1,76 M €** :
 - Augmentation de 3 % taux patronal CNRACL : 611 356 €
 - Bonus attractivité petite enfance : 264 000 €
 - Coût des saisonniers : 706 824 €
 - Avancement d'échelon plein : 177 100 €
 - Mise en place versement mobilité (au 01/11/2025) : 7 260 €
- Les facteurs endogènes : **258 K€** (RIFSEEP, grades et promotions)

- LE CHAPITRE 014 : ATTÉNUATION DE PRODUITS : 11 598 051,00 €

Ce chapitre représente **10,39 %** des dépenses et augmente de 523 670,05 € par rapport à 2024.

Cette augmentation est essentiellement due à l'actualisation de l'AC 2024 sur 2025 et aux régularisations antérieures liées aux compétences partagées.

Ce chapitre englobe également la Dotation de Solidarité Communautaire reversée aux communes pour **1 254 664 €** (enveloppe identique à 2024).

- LE CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : 29 779 615,35 €

Elles représentent **26,68 %** des dépenses et diminuent de **- 2,09 %** soit - 636 294,52 €.

Le taux de réalisation est de **80,48 %**.

Dans ce chapitre, on trouve principalement :

- Les subventions aux associations pour **4 120 751,46 €**. Ces aides représentent **3,69 %** des dépenses de fonctionnement et sont en diminution de - 117 473,29 € par rapport à 2024 (demandes regroupées et en baisse).
- Les participations aux organismes de regroupement pour **18 262 574,71 €** (soit **16,36 %** des dépenses de fonctionnement).
Après 2 ans de forte augmentation, elles diminuent de **- 3,21 %** (- 605 801,38 €) par rapport à 2024.
Il s'agit des participations à divers syndicats :
 - * pour l'hydraulique : **2 058 010 €** (+ 116 533 €),
 - * pour le développement du territoire : **983 274 €** (+ 17 871 €),
 - * pour les déchets : **15 311 495 €**. Ce dernier poste diminue de 209 204 € par rapport à 2024 grâce à une légère augmentation du tri sélectif.
- Le SDIS pour un montant de **5 084 839 €**, soit **4,56 %** de nos dépenses. La contribution au SDIS a augmenté de **2,13 %** soit + 106 029 € par rapport à 2024. **Monsieur le Président** rappelle qu'Alès Agglomération est le deuxième ou troisième financeur des pompiers du Gard. Il rappelle également que pour financer les pompiers il y a l'État, le Département, les communes mais aussi l'Agglomération. Alès Agglomération a pris la compétence aux communes, ce qui est un gain pour elles car le montant est figé dans l'attribution de compensation au moment du transfert de compétence. C'est donc l'Agglomération qui supporte les augmentations annuelles. C'est un des intérêts de l'intercommunalité.

- LE CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIÈRES : 1 298 080,10 €

Soit **1,16 %** des dépenses. Elles diminuent de 162 584 € (diminution du remboursement d'intérêts et augmentation du remboursement du capital en investissement (Cf. ci-dessous).

Monsieur le Président rappelle que c'est une fierté pour lui de le dire, et que les collectivités sont plus la solution que le problème puisqu'elles sont excédentaires. Les Administrations Publiques Locales (APUL) en 2025 ont été excédentaires de 0,01 %, quand l'État était en déficit de plus de 5 %. C'est la règle d'or pour le fonctionnement mais on compte également dans les charges de l'APUL, l'investissement. Les mairies, les intercommunalités, les départements et les régions ne créent pas la dette, ils sont équilibrés. La charge de la dette pour la collectivité est le plus petit poste de dépense, alors que pour l'État c'est le plus important.

- LES CHAPITRES 67 ET 68 DÉPENSES : 50 200 €

Dont le chapitre 68, avec un provisionnement pour risque et charge de fonctionnement de 50 000 €, constitué pour la garantie décès des Agents.

1.2- Les recettes :

En ce qui concerne les recettes réelles de fonctionnement, elles sont de **122 996 805,72 €**. Elles représentent **890,15 €** par habitant. Il a été réalisé 101,11 % des inscriptions budgétaires.

- LE CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES : 5 900 632 €

Soit **4,80 %** des recettes réelles. Ce poste est en augmentation de 342 378 €. **Monsieur le Président** explique que ce chiffre représente ce qui est payé par les usagers des services publics. 95 % des dépenses sont payées par les contribuables, c'est le modèle social français. C'est un choix de solidarité de tous les habitants d'Alès Agglomération.

- LE CHAPITRE 013 : ATTÉNUATION DE CHARGES : 86 590 €

Ce chapitre est principalement constitué de remboursements congés maternité et paternité, de remboursements URSSAF, CNRACL, accidents du travail...

- LE CHAPITRE 73 : IMPÔTS ET TAXES (CHAPITRE 73) : 92 289 242 €

Soit **75,03 %** des recettes réelles. Ce chapitre progresse de 1,87 % (+ 1 695 835 €). **Monsieur le Président** indique qu'il n'y a plus d'impôts locaux sur les territoires, il y a des impôts des propriétaires, des entreprises et il y a des compensations pour la suppression de la taxe d'habitation. Cette compensation pour les Agglomérations c'est un reversement de fraction de TVA nationale qui devait venir compenser. Dans la réalité, depuis trois ans, l'État a figé le remboursement de la quote part de TVA, c'est-à-dire que l'Agglomération perd chaque année une partie de la ressource qu'elle aurait dû avoir si la taxe d'habitation avait demeuré. On est déjà à moins deux millions pour la collectivité, cela représente des pertes de recettes. Il rappelle également que depuis 2017 il n'y a pas eu d'augmentation de la taxe foncière.

Dans ce chapitre, on trouve principalement :

1- La fiscalité :

1-1 La fiscalité professionnelle : le produit total est de **20 582 230 €** soit une évolution de **2,19 %**.

La fiscalité professionnelle est composée :

- > du Produit de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : **11 620 254 €**, en évolution de **2,55 %**. Cette augmentation de recettes est liée à l'indice d'actualisation des valeurs locatives 2025 et au développement économique du territoire.
- > du Produit de fraction TVA nationale en contrepartie de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : **5 822 416 €** en évolution de **2,63 %**
- > du Produit de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : **2 177 717 €**, en diminution de **- 2,80 %**
- > du Produit de l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) : **959 818 €**, en évolution de **7,29 %** (installation de nouveaux pylônes).

1-2 La Fiscalité ménage : le produit est de **11 454 725 €** soit une diminution de **1,92 %**.

La fiscalité ménage, aux taux inchangés depuis la fusion en 2017, est composée des produits des taxes suivantes :

- > du Produit de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) : **1 856 797 €**. Il diminue de **- 18,66 %** du fait des corrections apportées par les Services fiscaux suite aux déclarations GMBI (erreur au niveau National sur 4 millions de logements).

Le produit TH sur les Résidences Principales est remplacé par un reversement d'une fraction de la TVA nationale dont le montant est de **21 286 419 €** (constant). **Monsieur le Président** rappelle que ce montant est figé, il aurait dû être augmenté de 700 000 €, mais l'État ne tient pas sa parole.

- > du Produit de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : **9 451 409 €** soit une progression de **2,32 %** liée à l'augmentation des valeurs locatives par l'État et l'augmentation du nombre de propriété. Ce sont les seuls impôts ménage perçus par l'Agglomération et sur ce montant l'Agglomération n'en garde que trois millions, les six millions restants retournent aux communes.

La perte du produit TF du fait de l'abattement de 50 % des bases foncières des établissements industriels est compensée par une allocation d'État de **301 642 €** (en baisse du fait de la réfaction annuelle)
> du Produit de la Taxe Foncière sur le non bâti (TFNB) : **146 519 €** en diminution de **- 7,98 %**

Les recettes fiscales d'Alès Agglomération provenant des bases d'imposition, restent dynamiques et témoignent de l'évolution du territoire. Par contre les recettes issues des reversements des fractions TVA (réformes TH et CVAE) limitent la capacité fiscale du fait des ajustements à la baisse des reversements de l'État (perte de l'équivalent des actualisations de bases).

2- Le FPIC

Le FPIC global attribué s'est élevé à **4 125 933 €**. On constate une baisse globale par rapport à 2024 de **- 2 %** soit **- 84 121 €**. Il a été partagé entre les communes et l'agglomération à hauteur respectivement de **1 534 455 €** et **2 591 478 €**. Par rapport à 2024, la part de l'EPCI a été maintenue par application de la règle dérogatoire consentie par les communes membres
L'enveloppe destinée aux communes est complétée par la dotation de solidarité communautaire pour un montant de **1 254 658 €**.

3- La TEOM

Le produit de la TEOM est de **24 967 656 €**.

Il a évolué de **+ 657 809 €** soit **+ 2,71 %** par rapport à 2024 (dynamisme des bases).

Les recettes TEOM couvrent **88 %** des dépenses de collecte et de traitement des déchets.

Bien que la couverture TEOM s'améliore du fait de la nouvelle politique des déchets, ce sont **presque 2 M€** qui manquent en 2025 pour équilibrer ce service (en fonctionnement et en investissement). C'est la raison pour laquelle pour le budget 2026, ils ont pris la décision d'essayer de se rapprocher du coût, en espérant que l'effort que chacun des habitants fera, notamment dans le tri des poubelles, permettra de diminuer ce coût. L'année dernière un effort a été fait sur le tri, ce qui a permis d'obtenir des ressources supplémentaires notamment vis-à-vis des éco-organismes. C'est quelque chose qui va dans le bon sens. Les élus ont commencé à travailler sur cette problématique pour mettre en place des solutions à travers des actions pour faire comprendre à la population l'intérêt de mieux trier à la fois pour protéger l'environnement mais aussi les finances publiques. C'est un sujet dont ils reparleront régulièrement.

4- L'Attribution de compensation négative

C'est l'Attribution de Compensation versée par les communes à l'agglomération, ce sont les communes qui ont transférées plus de dépenses que de recettes. Elle représente **7 524 168 €** en augmentation de 5,87 %, dont 6 millions de la seule ville d'Alès.

5- La Taxe de Séjour

Le produit 2025 réel est de **919 195 €** soit une baisse de **- 1,29 %** par rapport à 2024. Comptablement, le produit inscrit au CFU est de **1 013 278 €** du fait de **94 083 €** d'encaissements 2024 réalisés en 2025. **Monsieur le Président** ne comprend pas cette baisse alors que tous les chiffres montrent qu'il y a eu plus de touristes l'année dernière.

- LE CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS : 22 265 742 €

Soit **18,10 %** des recettes réelles

En 2025, la DGF attribuée par l'État s'est élevée à **11 570 056 €**. Elle diminue de **- 0,77 %** (**- 90 089 €**). À cela l'explication suivante :

> La DGF est composée de la dotation d'intercommunalité d'un montant de **7 043 155 €**, en hausse de **1,16 %** (**+ 80 488 €**) par rapport à 2024,

> et d'une dotation de compensation de **4 526 901 €**, qui s'est vue appliquer un **coefficient de minoration (péréquation)**, soit une baisse de **- 3,63 %** qui induit une perte de produit de **- 170 577 €**.

Le montant de DGF par habitant en 2025 est de **83,73 €** (85,25 € en 2024). **Monsieur le Président** rappelle qu'au début de la création ils étaient à peu près à 150 €/hab.

Avec un **Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF)** fixé à **56,51 %** (- 1,84 %), l'agglomération est protégée contre une éventuelle minoration de dotation d'intercommunalité du fait d'une intégration forte des communes membres.

Enfin, pour ce qui concerne les participations, il a été perçu **6 072 256 €** de participations.

La quasi-totalité de ces recettes concernent le pôle Enfance-Jeunesse et proviennent de la CAF.

- LES CHAPITRES 75, 76 ET 77 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS FINANCIERS : 2 454 598 €

Ces chapitres représentent **2,00 %** des recettes réelles.

Globalement, la section de fonctionnement présente les résultats suivants :

- Dépenses = - 118 090 424,92 €
- Recettes = 124 372 389,32 €
- Résultat antérieur reporté 17 779 091,59 €

Soit un résultat pour la section de fonctionnement de **24 061 055,99 €**.

Il convient cependant d'associer à ce résultat, une analyse concernant l'épargne et le fonds de roulement :

- L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement - CAF) représente l'excédent de fonctionnement de l'exercice utilisable pour financer la section d'investissement.

Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles de fonctionnement.

L'épargne brute s'élève en 2025 à **10 978 616 €** en légère diminution

- L'épargne nette (ou CAF nette) représente l'excédent de fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Il s'agit donc du reliquat disponible pour financer les nouvelles dépenses d'équipement.

L'épargne nette est un indicateur de gestion primordial, puisqu'il permet de mesurer, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager des ressources propres pour investir.

L'épargne nette s'élève en 2025 à **5 009 895 €**

- L'excédent global de clôture (EGC) consiste dans le cumul de tous les résultats de fonctionnement et d'investissement (après retraitement des provisions).

L'excédent global de clôture 2025 est de **15 522 403 94 €, Monsieur le Président** rappelle qu'ils sont partis de 27 millions d'ECG, il est en diminution car il sert à financer en partie les investissements de la collectivité.

La capacité de désendettement est de **4,5 années**

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement hors dépenses financières s'élèvent en 2025 à **22 004 428,85 €** auxquelles il faut rajouter **16 774 785 €** de reports.

- ❖ La réalisation des équipements structurants s'est poursuivie en 2025 pour un montant de **18 435 928 €** (+ 18 %), en voici quelques-uns :

✓ **Pôle Temps libre :**

- **Réhabilitation piscines** (260 237 € réalisés et 195 410 € de reports)
- **Stades EPCI** (613 248 € réalisés)
- **Équipements sportifs** (148 263 € réalisés et 98 270 € de reports)
- **Musées** (50 665 € réalisés et 44 710 € de reports)
- **Médiathèques** (114 097 € réalisés)

✓ **Pôle Solidarité :**

- **Maison de santé** (84 180 € réalisé)
- **Gens du voyage** (8 347 € réalisés)

✓ **Pôle Infrastructures et Environnement urbain :**

- **ANRU** (4 696 573 € réalisés et 860 105 € de reports)
- **Gestion des déchets** (1 409 216 € réalisés et 382 726 € de reports)
- **Déchèterie Saint Hilaire** (1 604 898 € réalisés et 803 043 € de reports)
- **Relanternage en Led** (136 237 € réalisés et 166 054 € de reports)
- **Éclairage public – Fonds vert – SMEG** (520 190 € réalisés)
- **Voirie** (4 885 573 € réalisés)

✓ **Pôle Enfance Jeunesse :**

- **Petite Enfance** (421 144 € réalisés et 118 966 € de reports)
- **Centres de loisirs** (61 148 € réalisés)

✓ **Pôle Développement du Territoire :**

- **Charte forestière** (146 466 € réalisés et 121 534 € de reports)
- **Programme Habitat** (5 039 250 € réalisés et 8 713 987 € de reports)
- **Maison de l'Habitat** (218 797 € réalisés et 13 246 € de reports)
- **Maison de la figue** (15 424 € réalisés)
- **Mine Témoin** (121 956 € réalisés)
- **Temple d'Anduze** (63 145 € réalisés et 83 708 € de reports)
- **Projet Alimentaire du Territoire** (186 536 € réalisés et 1 186 602 € de reports)
- **Aide extension du campus BTP/CFA Méjannes les Alès** (117 280 € versés)
- **Train à vapeur des Cévennes infrastructures** (92 568 € de reports)
- **Interventions économiques** (402 181 € réalisés)

- ❖ Par ailleurs, il a été réalisé pour **682 365 €** d'équipements ou de travaux divers (et 4 371 663 € de reports) dans tous les domaines de politiques publiques et du projet politique.

La réalisation de ces équipements traduit la mise en œuvre effective du projet de territoire, adopté à l'unanimité en 2021. Chaque politique publique est prise en compte et fait l'objet d'investissements conséquents : cadre de vie, culture, sport santé, enfance et jeunesse.

- ❖ L'Agglomération a versé **1 851 911 €** de subventions d'équipement, dont **1 671 346 €** de fonds de concours à ses communes membres auxquels il faut rajouter **3 161 441 €** reportés.

Il a été remboursé **5 968 721 €** de capital d'emprunt.

L'encours de dette totale est de 49,89 millions d'euros ; le budget principal s'est désendetté de 1,9 M€.

L'Agglomération affiche une capacité de désendettement de **4,5 années** (5,44 années en 2024)
L'encours de dette par habitant est de **392 €**.

Pour financer l'ensemble, l'Agglomération a bénéficié :

- * de 8 821 727 € de subventions,
- * de 2 135 951 € de FCTVA,
- * de 9 512 638 € d'autofinancement
- * d'un recours à l'emprunt à hauteur de 4 000 000 €.

Il est également prévu **11 435 029 €** de reports de recettes, dont **8 822 029 €** de subventions.

Globalement avec les restes à réaliser, la section d'investissement présente les résultats suivants :

- Dépenses = - 47 435 567,86 €
- Recettes = 43 116 044,96 €
- Résultat antérieur reporté - 4 219 129,15 €

Soit un résultat net de **- 8 538 652,05 €**. Ce besoin en investissement sera couvert par l'affectation de résultats.

BUDGETS ANNEXES

Les 12 budgets annexes de l'Agglomération présentent les résultats nets suivants :

Construction & Gestion des Bâtiments & Équipements à vocation économique

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
1 355,49 €	- 1 710 706,89 €

POLE MECANIQUE

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
260 341,23 €	- 586 391,49 €

Lotissements Industriels Alès

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
0,00 €	- 4 239 707,20 €

ZAD Les Hauts St Hilaire

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
0,00 €	- 2 755 524,04 €

ASSAINISSEMENT

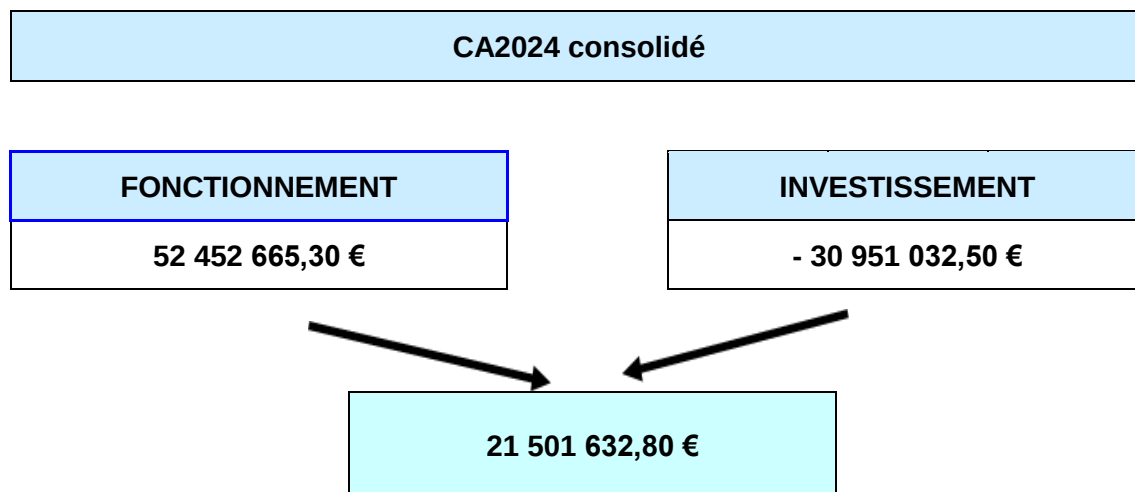
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
18 115 532,52 €	- 4 180 379,80 €

REGIE DE L'EAU

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
11 434 949,77 €	- 6 115 970,30 €

PARC EXPOSITION	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
77 357,09 €	- 33 251,50 €
TRES HAUT DEBIT	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
- 849 273,77 €	- 2 132 396,33 €
AUTORISATION DROITS DES SOLS	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
67 389,03 €	0,00 €
SPANC / BOUES	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
323 618,97 €	58 550,18 €
ATELIER RELAIS	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
- 108 324,53 €	- 6 911,25 €
BATIMENT EX SUD TUILES	
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
- 931 336,49 €	- 709 691,83 €

Monsieur le Président rappelle que dans les budgets annexes il y en a deux qui sont plus que sensibles, il s'agit de celui de l'assainissement et de l'eau, dans lesquels les excédents permettent de financer les investissements du plan Ales Aggl'eau 2030. Il rappelle qu'il y a 250 millions d'euros à investir pour mettre aux normes les réseaux, les stations ... En Bureau communautaire juste avant ils ont engagés des dépenses qui représentent entre 11 et 15 millions d'euros chaque année, mais qui sont payés par les recettes de l'eau. Il reviendra sur ce sujet plus tard pour que tout le monde comprenne bien que l'eau paye l'eau et que l'Agglomération est en régie. Les enjeux sur l'eau comme sur les ordures sont tellement importants. À court terme sur la qualité de l'eau, il y aura des enjeux en matière d'investissements très prochainement.



Monsieur Philippe RIBOT, 5^{ème} Vice-Président et maire de la commune de Saint Privat des Vieux, souhaite illustrer un certain nombre de propos que Monsieur le Président a tenus. Ce matin, a eu lieu une conférence de presse à l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité, avec le Président David Lisnard et le Premier vice-président, André Laignel, et qui illustre tout à fait ce qu'il a dit à travers les remarques qu'il a faites sur les pertes de compensation, sur la stigmatisation des élus locaux qui seraient de mauvais gestionnaires. On a déjà répondu à un certain nombre de ces remarques.

Ce qu'ils réclament, c'est de la visibilité au niveau de l'AMF, de la stabilité. On a quand même perdu près de 8 milliards d'euros en 2025, un peu plus de 5 milliards d'euros prévus en 2026. Donc ce que l'on demande, c'est une stabilité des dotations, qu'elles soient de fonctionnement ou d'investissement, un maintien du fonds de compensation de la TVA, la fin de dispositifs de style DILICO, même si dans le Gard, on est un petit peu protégé à ce niveau-là.

Et à moyen terme, ce qu'ils demandent aussi, c'est une refonte de la fiscalité locale, ainsi qu'une mise à plat totale de la dotation globale de fonctionnement, qui est une des ressources essentielles, peut-être un peu moins des intercommunalités, mais essentiellement des communes. Donc ces deux éléments permettraient certainement de pouvoir prétendre à ce qu'ils réclament depuis longtemps, c'est-à-dire une autonomie fiscale et financière, idéalement fiscale. Financière, si on l'avait, ça serait déjà une bonne chose. Et puis, in fine, c'est une véritable décentralisation à laquelle on aspire, mais qui dit véritable décentralisation, ça ne correspond pas à ce qui est malheureusement trop souvent pratiqué, qui n'est qu'un simple transfert de charges non compensées. Il les invite à aller sur le site de l'AMF, où ils auront à la fois le dossier de presse qui est très complet, et il invite la presse et ses collègues élus à s'en imprégner, et puis, sur la page Facebook de l'AMF30 le communiqué de presse qui est beaucoup plus succinct.

Monsieur le président remercie Monsieur Philippe Ribot, qui est également le Président de l'AMF30, de ses propos car cela démontre qu'ils ne sont pas totalement déconnectés du reste du monde. Ils souscrivent tous à cela.

Il souhaite dire qu'ils ne se protègent pas pour eux même, mais pour la population. Ils veulent juste pouvoir mener les politiques publiques que l'État leur a transféré au cours des années comme la petite enfance, l'entretien des collèges et des lycées. La Constitution française est bien faite pour cela puisqu'elle prévoit la compensation financière de tous les transferts de charges, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Y compris pour la CNRACL où on leur demande de cotiser alors que d'autres ont fait le choix de vider des caisses pleines et qu'ils font payer aux collectivités le vidage de ces caisses aujourd'hui.

À un moment, il va peut-être falloir que les élus locaux, pour défendre les contribuables, prennent leur bâton de pèlerin... Il en veut, parfois, à certains des dirigeants des associations nationales de ne pas prendre assez le taureau par les cornes pour ne plus accepter aujourd'hui le traitement qu'on leur impose. Il répète que 80 % de la population française habite en dehors des métropoles et 40 % des dotations de l'État est versé aux métropoles. La France est à plusieurs vitesses entre la ruralité, les villages, les villes moyennes et les métropoles et il va falloir que cela cesse. Il va falloir mettre de la péréquation dans le système pour faire en sorte qu'un habitant de la ruralité compte autant que celui d'une métropole.

Madame Valérie MEUNIER, 1^{ère} Vice-Présidente propose d'approuver le Compte financier unique.

Votants : 105

Pour : 99

Contre : 0

Abstention : 6 (Lucette CAMACHO, Sylvie TRIBES, Fabien PELAT, Jenny-Rose GUERCHOUX, Anthony BORDARIER, Thibault PELLISSIER)

7. Affectation des résultats 2025

Conformément aux instructions comptables M57, M49 et M4, l'Assemblée délibérante doit constater les résultats du Compte Financier Unique et se prononcer sur leur affectation afin de réaliser l'autofinancement de l'année, nécessaire au respect du principe de l'équilibre budgétaire. Les affectations de résultats proposés sont les suivants :

BUDGETS	RESULTAT EXPLOITATION	AFFECTATION	MONTANT EN EUROS
GENERAL	24 061 055,99	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	8 538 652,05
		110 Report à nouveau	15 522 403,94
LES HAUTS DE SAINT HILAIRE	0,00		
CONSTRUCTION ET GESTION DES BÂTIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE	1 355,49	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	1 355,49
		110 Report à nouveau	0,00
PÔLE MECANIQUE	260 341,23	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	260 341,23
		110 Report à nouveau	0,00
LOTISSEMENTS INDUSTRIELS ALES	0,00		
ASSAINISSEMENT	18 115 532,52	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	4 180 379,80
		110 Report à nouveau	13 935 152,72
SPANC/BOUES	323 618,97	110 Report à nouveau	323 618,97
REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE EAU	11 434 949,77	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	6 115 970,30
		110 Report à nouveau	5 318 979,47
TRES HAUT DEBIT	-849 273,77	119 Report à nouveau	-849 273,77
PARC DES EXPOSITIONS	77 357,09	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	33 251,50
		110 Report à nouveau	44 105,59
AUTORISATION DROITS DES SOLS	67 389,03	110 Report à nouveau	67 389,03
ATELIER RELAIS	-108 324,53	119 Report à nouveau	-108 324,53
BÂTIMENT EX SUD TUILES	-931 336,49	119 Report à nouveau	-931 336,49

Monsieur le Président propose d'approuver l'affectation des résultats.

Votants : 107

Pour : 107 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

III. STRATÉGIE FINANCIÈRE

8. Octroi d'un fonds de concours d'investissement - commune d'Anduze

Un éboulement sur la commune d'Anduze entraîne un risque élevé de chutes de blocs rocheux et met en péril la voie ferrée du train à vapeur des Cévennes, propriété d'Alès Agglomération.

Afin d'effectuer les travaux **Monsieur le Président** propose d'octroyer un fonds de concours à la commune de Anduze, à hauteur de 30 000 €.

Votants : 107

Pour : 107 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

9. Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation – Abroge et remplace la délibération C2013.08.02 du 26 septembre 2013

La loi de finances pour 2026 a abrogé l'ancienne taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et l'a remplacée par une taxe équivalente : la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH). Cette nouvelle taxe poursuit le même objectif que la précédente : lutter contre la vacance des logements. Alès Agglomération ayant instauré la THLV dès 2014.

Pour Alès Agglomération, le principe d'application reste inchangé : la taxe s'appliquera dans les communes qui n'ont pas délibéré pour l'instaurer elles-mêmes et qui ne sont pas situées en zone tendue.

Ainsi, dans les communes situées en zone tendue, la taxe est due de plein droit, sans délibération, sur tous les locaux vacants depuis un an.

Dans les communes non situées en zone tendue, la taxe est due après deux années de vacance :

- si la commune a délibéré, elle perçoit le produit de la taxe ;
- si la commune n'a pas délibéré, le produit revient à l'EPCI.

Monsieur le Président signale que cette délibération démontre bien comment aujourd'hui au sommet de l'État on peut se poser des questions existentielles. Ce sont les mêmes mots mais pas dans le même ordre. Il y a un peu de changements, qui ne concernent pas l'Agglomération. Pour les communes en tension, jusqu'à présent c'est l'État qui encaissait cette taxe et maintenant ce sont les communes qui l'encaissent directement. Pour ceux qui ne l'ont pas mise en place dans leurs communes c'est l'Agglomération qui encaisse la TVLH.

Monsieur le Président propose d'adopter la TVLH afin d'assurer la continuité du dispositif sur le territoire d'Alès Agglomération.

Votants : 107

Pour : 107 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

IV. RESSOURCES HUMAINES

10. Formation des Élus

Tous les élus communautaires ont vocation à exercer leur droit de formation dans le but d'assurer une bonne gestion des deniers publics au cours de leur mandat.

Il convient ainsi de déterminer les orientations prioritaires de formation des élus de la communauté d'Alès Agglomération et de fixer les conditions de l'exercice de ce droit.

Monsieur le Président rappelle que tous les élus ont un accès à la formation et pour ce faire il y a des budgets votés qui pèsent 2 % au minimum des montants des indemnités versées et qui sont disponibles en s'adressant auprès de la DRH.

Monsieur le Président propose d'inscrire au budget une enveloppe dédiée à la formation des élus égale à 2 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux membres du conseil communautaire.

Votants : 107

Pour : 107 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

v. HABITAT ET LOGEMENT

11. Contrat de mixité sociale avec l'État, la commune de Saint-Privat-des-Vieux et l'Établissement Public Foncier d'Occitanie pour la période 2026-2028

Le contrat de mixité sociale est un dispositif contractuel liant, pour une durée de 3 à 6 ans, l'État, Alès Agglomération et les communes carencées en logement social au regard des dispositions de la loi SRU. Il vise à garantir que tous les outils juridiques, financiers et opérationnels envisageables sont déployés afin de combler le déficit entre l'offre et la demande de logement social et atteindre le taux de 20 % de logements sociaux.

Le contrat de mixité sociale peut, avec l'accord du Préfet, abaisser les objectifs triennaux de production de logements locatifs sociaux, ou les mutualiser entre communes carencées.

Le contrat de mixité sociale doit préciser :

- les objectifs de production de la commune en termes de logement social ;
- les opérations prévues avec leur localisation et un échéancier de réalisation ;
- les moyens et les outils que la commune entend mobiliser pour atteindre ses objectifs ;
- les obligations de chacune des parties signataires ;
- le cas échéant, le contenu du programme d'actions détaillé du PLH ;
- les modalités de mise en œuvre du droit de préemption urbain voire du droit de préemption urbain renforcé par le Préfet.

Le contrat doit aussi prévoir un dispositif de suivi et d'évaluation à minima annuel.

Un premier contrat de mixité sociale a été signé le 19 février 2024 avec l'État, l'Établissement Public Foncier d'Occitanie et la commune de Saint-Privat-des-Vieux. Dans la continuité des actions engagées, la commune a manifesté son souhait de renouveler ce dispositif contractuel pour la nouvelle période 2026-2028.

Alès Agglomération est partie au contrat au titre du Programme Local de l'Habitat, ainsi qu'en sa qualité de délégataire des aides à la pierre et pilote de la réforme des attributions au travers de la Conférence Intercommunale du Logement.

La signature d'un tel contrat ne porte pas d'engagements financiers pour Alès Agglomération.

Monsieur le Président propose d'approuver ce contrat.

Votants : 107

Pour : 107 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

12. Renouvellement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) « Centre-ancien et faubourg d'Alès »

L'OPAH-RU « Centre ancien et faubourg d'Alès » a pris fin au 31 décembre 2025.

Le bilan-évaluation de l'opération a mis en évidence des résultats encourageants, tout en soulignant qu'il reste un vivier significatif de logement à traiter :

- rénovation de 111 logements, dont 21 propriétaires occupants et 90 propriétaires bailleurs ;
- 68 logements sortis de la vacance ;
- accompagnement de 3 copropriétés vers un projet de travaux dont 2 liés à des problématiques de sécurisation ;
- rénovation de 42 façades dont 6 dans le cadre d'une campagne de ravalement obligatoire ;
- traitement de 24 devantures commerciales permettant de valoriser le patrimoine du centre-ville.

En outre, il est mis en exergue l'importance d'inscrire ce type d'opération dans la durée afin de permettre la maturation et l'aboutissement de certains projets complexes.

L'ensemble de ces éléments est de nature à renouveler l'OPAH-RU pour une période de 5 ans.

Il est proposé pour cette nouvelle opération :

- d'élargir le périmètre en intégrant le secteur Gare - Gare routière, de manière à accompagner le projet de rénovation du secteur de la Gare porté par Alès Agglomération. Ce secteur représente 39 immeubles et 116 logements ;
- de déployer le volet renouvellement urbain via la mise en œuvre opérationnelle des Opérations de Restauration Immobilière (ORI) et Résorption de l'Habitat Indigne (RHI).

L'ingénierie de l'opération, à l'exclusion des missions liées aux façades et devantures, est cofinancée par l'ANAH avec une part fixe à 50 % additionnée d'un financement en part variable lié aux résultats quantitatifs, par la Caisse des Dépôts et Consignations pour 25 % du montant du suivi animation. L'ANAH écrête son cofinancement à 80 % du coût TTC d'ingénierie.

Le coût prévisionnel de l'opération pour Alès Agglomération est de 1 047 200 € HT sur 5 ans, réparti de la manière suivante :

Aides aux travaux - Logements : 590 000 € HT

Aides aux travaux - Façades et devantures : 247 200 € HT

Ingénierie - prestation de suivi-animation : 210 000 € HT (reste à charge)

Monsieur le Président propose d'autoriser le renouvellement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) « Centre-ancien et faubourg d'Alès » pour une durée de 5 ans.

Votants : 107

Pour : 107 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DGA CADRE DE VIE

VI. INFRASTRUCTURES

13. Avis sur la demande d'autorisation environnementale sur le projet de réouverture de la ligne Alès/Bessèges – Phase 1 : Alès/Saint Ambroix

Monsieur le Président rappelle que la ligne Alès Bessèges a été fermée en 2012 pour des raisons de sécurité et que personne à l'époque n'avait voulu financer les travaux. La Région Occitanie, en 2016, a souhaité rouvrir des lignes, ce à quoi il souscrit car il est pour le train là où c'est possible, mais c'est très long et très cher.

Le projet global consiste en la réouverture aux voyageurs de la ligne entre Alès et Bessèges. D'une longueur de 31,4 km. Cette portion de ligne est une voie unique non électrifiée, qui a été suspendue au trafic voyageurs en 2012 pour des raisons de sécurité. La halte gare études lycée est également prévue dans cette étude.

La desserte voyageurs entre Alès et Bessèges est assurée actuellement par des cars.

La ligne ferroviaire représente un enjeu important pour la mobilité des personnes à l'échelle du territoire, qui est fortement conditionnée par la possession d'un véhicule particulier.

La réouverture de cette ligne doit se faire en 2 phases :

- phase 1 : entre Alès et Saint-Ambroix
- phase 2 : entre Saint-Ambroix et Bessèges

Conformément à l'article R181-18 du Code de l'environnement, le Préfet consulte les collectivités territoriales sur le territoire desquelles se situe le projet pour la phase 1 Alès-Saint-Ambroix.

Alès Agglomération est consultée, sur ce projet soumis à autorisation environnementale. **Monsieur le Président** propose de donner un avis favorable.

Votants : 107

Pour : 107 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

14. Avis sur le devenir de l'aérodrome Alès Cévennes

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard, propriétaire des 45 hectares d'emprise de l'aérodrome Alès Cévennes, a enclenché des démarches depuis 2022 afin de céder cette infrastructure.

Le maintien de l'activité aéronautique n'est pas une obligation demandée par la CCI du Gard au futur acheteur. La CCI a ainsi déposé auprès de la Direction Générale de l'Aviation Civile une demande de fermeture et de déclassement de l'aérodrome.

Monsieur le Président signale que l'on parle de ce sujet depuis de très nombreuses années. Depuis 2016 car c'est la fin des CCIT et la création des CCI départementales, ce qui a été une erreur. La CCIT Alès Cévennes, propriétaire et constructeur de l'aérodrome Alès-Cévennes, appelé communément Alès-Deaux, a souhaité à l'époque se départir d'un certain nombre d'équipements dont le bâtiment de l'Atome que l'Agglomération a acheté, le parc des expositions, la mine témoin et l'aérodrome.

Concernant le Bâtiment Atome, cela a été un bon placement. Pour le parc des expositions, il perdait de l'argent à l'époque et depuis que l'Agglomération l'a repris, il n'en gagne pas mais on arrive à le faire vivre. Pour l'aérodrome, le Président de la CCIT était d'accord pour que l'Agglomération acquière la plateforme à hauteur de la valeur nette comptable, ce qui est autorisé entre une chambre de commerce et une collectivité, à savoir 650 000 € en sachant qu'il fallait investir à peu près 1 million d'euros. L'Agglomération a délibéré à l'unanimité pour acquérir cet équipement afin de le préserver et le développer. La délibération est passée.

Au 1^{er} janvier 2017, la CCI Gard a été créée. Francis Cabanat en a été élu Président pendant un mois et demi avant qu'il se fasse débarquer Manu Militari. Et le nouveau président est arrivé et a dit que le prix a changé c'est 2,5 millions ou rien.

L'Agglomération ne possédait pas ce montant, surtout qu'il fallait en investir un million de plus. Il y a eu beaucoup de discussions et le Président de la chambre de commerce à l'époque a décidé de se départir de cet aérodrome au motif qu'il perdait de l'argent.

Monsieur le Président rappelle qu'il n'y a aucune recette sur ce terrain puisque personne n'encaisse de taxe d'atterrissage. Cet équipement perd 40 000 € par an, ce qui pouvait donc s'équilibrer très facilement. La CCI n'a jamais investi un centime sur cet équipement depuis 2017. Sur l'aérodrome d'Alès Cévennes il y a des activités de transport de personnes, de touristes, d'entreprises, des voyages, professionnels généralement, des activités de formation, des écoles de pilotage, des activités de sécurité.

Monsieur le Président insiste sur les activités de sécurité avec un Pélicandrome que l'Agglomération a co-financé. C'est une grande bache dans laquelle il y a de l'eau. En cas d'incendie, les avions, les trackers se posent, rechargent et repartent arrêter les incendies. On lui oppose que la pompe est en panne. Pour la réparer c'est 30 000 €. Il s'est engagé si le Conseil d'Agglomération est d'accord, à remplacer cette pompe pour la sécurité. Sécurité, formation, déplacements, économie, entreprises à installer sur place, ces cinq éléments constituent les atouts de cet aérodrome.

Monsieur le Président rappelle que bien sur cet équipement n'est pas fait pour importuner ni les habitants de Vézénobres, ni ceux de Deaux, de Saint Hilaire de Brethmas, de Méjannes ou encore Saint Christol lez Alès. Malheureusement, comme souvent, il n'y a pas de représentant de la commune de Deaux pour ce Conseil. Un avion quand il décolle fait un peu de bruit, mais il a habité sous les pistes de cet aérodrome et il garantit que ce n'est pas non plus le trafic d'Orly ou de Roissy. Ce n'est pas une piste d'amusement. À l'époque, un avion se posait pour faire du parachutisme cela faisait beaucoup de bruit et ils l'ont fait cesser.

Le maire de Deaux, de son côté, souhaite la fermeture de cette piste. C'est sa liberté. Il ne juge pas, il ne critique pas. C'est sa liberté de maire. Et le président de la CCI cherche aujourd'hui, il ne sait pas le terme exact, « à embêter » l'Agglomération. La réalité, c'est qu'il souhaite vendre cet équipement à la valeur des domaines, à savoir 2,5 millions d'euros, ce qui est hors de question pour l'Agglomération.

Il semblerait que certaines personnes soient prêtes à faire des projets pour garantir à la fois le maintien en fonctionnement de la piste, et la création autour de bâtiments économiques et ou de zones photovoltaïques. La piste de 1 400 mètres a perdu de ses capacités du fait de son non entretien. À l'époque, elle pouvait accueillir jusqu'à 90 tonnes et aujourd'hui c'est à peine 5,7 tonnes à cause de son état actuel.

Monsieur le Président rappelle également qu'il y a eu des opérations de l'armée française sur cette piste, comme sur celle de Champclauson d'ailleurs. Dernièrement, il y a eu un mois et demi de manœuvres de l'armée française. On a accueilli un rafale en perdition qui allait se cracher avant d'arriver à sa base de l'aéronaval de Nîmes et qui a pu se poser en catastrophe sur l'aérodrome de Deaux. On a reçu des chefs d'entreprise, quelques ministres, quelques Présidents de la République qui ont pu se poser dessus et c'est une piste de délestage parfois pour un certain nombre d'aéronefs puisqu'on peut poser jusqu'à des Falcon 7X et autres sur cette piste. C'est la piste avec le plus grand intérêt en dehors de Montpellier, Nîmes, Marseille et Mende d'après la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).

Et malgré ce, le président de la Chambre de Commerce a lancé une procédure de fermeture de la piste auprès de la DGAC. C'est son choix, il est propriétaire. La procédure dure trois ans, il ne veut pas rentrer dans les détails, mais au bout de trois ans, il faut avoir prouvé un certain nombre de choses, et à ce moment-là, le ministre des Transports ne peut pas s'opposer à cette fermeture si l'enquête menée par la DGAC conclut à cette fermeture.

Monsieur le Président propose aujourd'hui de prendre une délibération de principe pour affirmer leur volonté de conserver cet équipement comme un équipement aéronautique à taille humaine dans lequel ils vont pouvoir continuer à faire de la formation, de la sécurité, du développement économique et pourquoi pas du photovoltaïque.

Monsieur le Président rappelle aussi que ce sont les communes de Deaux et de Vézénobres qui ont offerts en 1971 au franc symbolique les terrains à la CCI d'Alès pour qu'elle y investisse. Cet investissement était porté par les entreprises du bassin alésien et aujourd'hui la vente et la fermeture de cet équipement, si elle intervenait, ferait partir l'argent du travail de ces entreprises alésiennes, de leurs salariés, cadres et ouvriers vers d'autres lieux qu'Alès Agglomération, dans la caisse de la CCI départementale qui investirait sur Nîmes, Bagnols ou autre. Il n'est pas d'accord avec cela, l'argent doit rester sur le territoire qui l'a créé.

Monsieur le Président propose de rajouter dans les visas que le statut de l'Agglomération la rend compétente dans l'activité aéroportuaire sur le territoire. C'est la loi française, les agglomérations ont une compétence aéroportuaire. Il leur propose d'affirmer solennellement la volonté d'Alès Agglomération de conserver sur son territoire l'aérodrome d'Alès Cévennes et de préserver durablement sa vocation aéronautique, de reconnaître l'intérêt stratégique, économique, environnemental, touristique, éducatif, sécuritaire de cet équipement pour l'ensemble du territoire communautaire, d'apporter son soutien à toute initiative de projet public ou privé compatible avec le maintien de sa vocation aéronautique du site et susceptible d'assurer sa pérennité et sa modernisation.

Il est également important de demander officiellement à la Chambre de Commerce et d'Industrie de suspendre sans délai la procédure de fermeture et de déclassement engagée auprès de la DGAC afin de permettre l'examen concret de toutes les solutions alternatives garantissant le maintien de l'infrastructure et de solliciter l'État, la Région, le Département ainsi que l'ensemble des partenaires institutionnels concernés afin qu'ils les accompagnent dans ces démarches visant à préserver cet équipement.

Il a parlé au Préfet, au Ministre des Transports, au Sous-Préfet, au Chef adjoint d'État-Major de l'armée de l'air et personne ne comprendrait la fermeture de cet équipement. Ce serait le seul aérodrome fermé en France. Alors, qu'il faille garantir la tranquillité publique des habitants oui, qu'il y ait un modus operandi mis en place dans ce sens, d'accord mais pas de fermeture.

Il signale que cette délibération n'a rien contre le maire élu de Deaux qu'il a rencontré à diverses reprises sous l'ancien mandat. Ce n'est même pas contre la CCI mais c'est pour le territoire.

On arrive à un moment où des choix vont être faits et il est temps, aujourd'hui, de se positionner. Le Préfet lui a demandé, d'ailleurs, de le faire. Le Préfet est prêt à organiser des réunions de travail, de concertation, avec tous les parties prenantes, Région, Département, parlementaires, pour essayer de trouver une solution dans le sens le plus collectif possible.

Monsieur Philippe RIBOT, 5^{ème} Vice-Président et maire de la commune de Saint Privat des Vieux, informe que c'est un sujet qui lui tient à cœur. Il croit que l'on peut discuter de tout mais il faut sanctuariser la piste. On ne peut pas se permettre de perdre un outil de ce type-là qui a des impacts économiques, des impacts en termes de sécurité. Le rêve de tout enfant, de l'homme, c'est de voler. Il y a une centaine de gamins qui passent le Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA) chaque année. Il connaît des pilotes, des instructeurs. C'est à la fois une passion et à la fois, comme il l'a dit, c'est le rêve de l'homme. On ne peut pas enlever ça au territoire, parce qu'une piste qui ferme ne se réouvre pas ailleurs. C'est terminé. Au-delà de l'impact pur sur le territoire, d'une manière plus globale, ce n'est pas entendable de perdre une piste. Après, on peut discuter du reste, dans le respect de la protection des habitants autour, évidemment.

Monsieur le Président rajoute que dans les projets économiques, il parle souvent du rôle d'Annick Le Lan. Il y a des projets aujourd'hui autour du drone pour lesquels ils cherchent des pistes comme celle-là. Pour l'avion électrique aussi sur les courtes distances. Il y a des avions électriques polonais qui sont à la fois très sécurisés et qui font beaucoup moins de bruit qu'un avion thermique, même si maintenant les avions thermiques ont des silencieux.

Il y a vraiment un enjeu pour un territoire comme Alès Agglomération, pour accueillir des entreprises travaillant sur les mobilités aériennes, comme le Pôle Mécanique qui se tourne vers un développement propre. Le pôle aéronautique d'Alès Cévennes peut se tourner aussi vers les mobilités propres et notamment les drones. À l'époque il rêvait d'un grand projet de dirigeable, il y croit beaucoup pour les transports longues distances des gros containers pour libérer les routes. Il y a beaucoup de sujets comme cela et le transport de demain passera par là.

Monsieur Mickaël THERY, membre du Conseil de Communauté représentant la commune de Saint Martin de Valgalgues, le remercie pour cette délibération qui lui tient vraiment à cœur.

Aujourd'hui, il intervient avec plusieurs casquettes, celle d'élu communautaire, mais celle aussi d'instructeur, pilote avion à l'aéroclub d'Alès-Cévennes, et enseignant aussi au brevet d'initiation aéronautique en partenariat avec un collège de l'Agglomération, mais aussi de celle d'entrepreneur. Un héritage construit sur la passion avec la détermination.

Ayant célébré son 50^{ème} anniversaire en 2024, l'aérodrome d'Alès-Cévennes est avant tout le fruit d'une volonté collective remarquable. Quelques passionnés au caractère bien trempé, animés par l'esprit cévenol et une vision ambitieuse pour leur territoire ont su faire émerger une terre, une piste bitumée de 1400 mètres, capable d'accueillir la majorité des avions légers, mais aussi régionaux.

Former, transmettre et faire découvrir.

L'aéroclub D'Alès-Cévennes poursuit avec conviction sa mission de formation et de promotion de l'aviation légère. Au fil des décennies, il a permis à plusieurs centaines de passionnés de découvrir le monde aéronautique. Certains ont ensuite poursuivi leur parcours jusqu'aux compagnies aériennes, à l'aviation d'affaires et aux forces armées.

Former les pilotes de demain.

L'équipe d'instructeurs, dont il fait partie, a actuellement 53 élèves pilotes dont certains intégreront une école sûrement professionnelle. Ils forment leurs élèves à deux licences aéronautiques reconnues par la DGAC au niveau national, l'EASA européen et OCl au niveau mondial. Ils forment également en qualification nuit et montagne. Tous les ans, ils font voler près de 90 collégiens et lycéens qui passent leur Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA), au sein des établissements du bassin alésien. Le lycée JBD, le collège de Salindres, Racine, Bellevue, Diderot et beaucoup d'autres de l'Agglomération. Que vont-ils dire à tous ces établissements qui ont mis en place des moyens pour offrir cette formation ? Que vont-ils dire aux élèves passionnés s'ils laissent fermer cet aérodrome un outil de formation reconnu ?

L'aérodrome bénéficie d'un positionnement idéal dans le bassin aéronautique particulièrement dynamique. Il est situé à proximité de plusieurs centres de formation professionnels majeurs. Il y a l'ENAC l'École Nationale d'Aviation Civile de Montpellier, Mermoz Academy à Nîmes, Hub'air à Avignon, l'École de l'Air et des Espaces de Salon de Provence, l'École de LATE Aviation Légère de l'Armée de Terre du Luc en Provence, qui viennent presque tous les jours sur Alès. Pour ces organismes, Alès-Cévennes représente un terrain d'entraînement particulièrement adapté à l'apprentissage des procédures d'aérodrome sur piste revêtue, dans un environnement de suite rencontré ultérieurement dans le cadre professionnel.

Une plateforme vivante et ouverte au public.

Depuis sa création, l'aérodrome a toujours cultivé une aviation accessible au plus grand nombre. Au fil des années, il a accueilli des meetings aériens, des journées portes ouvertes, des vols découverte, des manifestations solidaires telles que Rêves de Gosse, qui s'est passé l'année dernière pour la première fois sur le bassin alésien, où 100 enfants extraordinaires ont pu voler dans un avion militaire. Et pendant une année, on bénéficiait d'un projet écologique en partenariat avec de nombreuses entreprises privées, mais aussi Alès Agglomération, et avec la présence du chef d'état-major, Jérôme Bellanger qui apporte tout son soutien à cet aérodrome. Il trouve aberrant de fermer une piste de 1400 mètres au nord du Gard.

Une plateforme au service de l'intérêt général

Bien au-delà de son activité aéronautique, l'aérodrome remplit de nombreuses missions au bénéfice du territoire, des services publics, de la sécurité des populations, la sécurité civile. Anciennement doté d'un pélicandrome destiné aux avions bombardiers d'eau intervenant dans les Cévennes, l'aérodrome demeure aujourd'hui un site régulièrement utilisé pour l'entraînement des hélicoptères de la sécurité civile.

La prévention des incendies.

L'aéronef Horus 30 participe à la surveillance aérienne et à la détection précoce des départs de feu, contribuant directement à la protection d'un territoire particulièrement exposé au risque incendie.

Les vols sanitaires.

Il en parle, car il y a deux semaines encore, un bimoteur a atterri sur la piste d'Alès-Cévennes pour prendre un greffon et l'amener sur une destination, dont on sait, dans ces transports d'organes destinés aux greffes que chaque minute compte. Le dernier transport de cibles type a eu lieu il y a une dizaine de jours, même pas deux semaines.

L'armée et forces de sécurité.

La plateforme accueille régulièrement des exercices militaires. En septembre prochain, il leur dit, elle servira de base temporaire à un détachement d'hélicoptères, NH90 et Tigre, dans le cadre de l'exercice régional Baccarat. Il y a un intérêt aussi stratégique démontré. En 2021, lors des recherches d'un fugitif dans les Cévennes, l'aérodrome a servi de base logistique, opérationnelle, au GIGN, ainsi qu'à des moyens importants militaires déployés depuis Villacoublay. Ce lundi 22 juin, un avion d'armée de l'air, un SR-22, s'est posé en urgence sur l'aérodrome d'Alès-Cévennes suite à un choc aviaire en croisière. Heureusement qu'il y avait l'aérodrome Alès-Cévennes. L'équipage est sain et sauf.

La biodiversité.

L'organisation Aërobiodiversité est venue en 2023 et 2024 pour réaliser une étude complète sur la biodiversité de l'aérodrome. Il y a de grandes surprises positives avec une vie très importante, dont 53 types d'oiseaux différents, dont certains sont protégés, classés, vulnérables et quasi menacés, comme le Milan royal, le faucon pèlerin, l'hirondelle rustique, qui est sur la liste rouge. Insectes, amphibiens, reptiles, mammifères, végétaux, etc. L'aérodrome d'Alès-Cévennes est un terrain de vie important pour la faune locale.

Le photovoltaïque et aéronautique sont compatibles.

Le développement de centrales photovoltaïques sur des emprises aéroportuaires ou aéroportées constitue une pratique déjà éprouvée. Plusieurs aéroports français ont démontré la faisabilité d'une cohabitation entre production d'énergie solaire et activité aéronautique, comme cela se fait, pas très loin de chez nous, à Aubenas par exemple, ou le projet qui est en ce moment à Nîmes-Courbessac, qui a été repris par une gestion privée.

Un potentiel à révéler.

Pour reprendre une formule bien connue, si Alès-Cévennes n'existait pas, il faudrait l'inventer. Cet aérodrome existe, il fonctionne, il rend service, il forme, accueille, protège et rayonne. Aujourd'hui, son activité demeure constante malgré des moyens limités. La CCI, propriétaire actuelle, a décidé de demander le déclassement de l'aérodrome en janvier 2024. Il sera effectif normalement en janvier 2027. Donc c'est demain. Cette décision, sans concertation avec les utilisateurs et les élus du bassin, enclave un peu plus notre territoire. Il le dit haut et fort, comme ils l'ont vu dans la presse, une réunion a eu lieu la semaine dernière, organisée par Pierre Meurin, député, avec toutes les personnes concernées, CCI, Alès Agglomération, sous-préfet, maires de Vézénobres, de Deaux, l'Aéroclub Association de Défense Aérodrome et la DGAC. Il était présent à cette réunion. La CCI veut absolument vendre et ne veut pas suspendre le déclassement, comme l'a proposé la DGAC. Les élus présents et utilisateurs veulent tous garder l'aérodrome, sauf une personne, et il le cite, c'est M. Didier Salles, maire de Deaux, qui ne veut que des panneaux photovoltaïques sur ces terrains-là, il ne veut plus d'activité aéronautique, et il souhaite donc enclaver un peu plus le bassin alésien. C'est une position idéologique, à son sens. Il n'est pas possible de rester immobile et laisser cet équipement disparaître. Si on décide de ne rien faire, cet aérodrome fermera et il ne sera jamais remis en service.

Quelle image vont-ils envoyer aux entreprises, aux investisseurs, à la population qu'ils souhaitent enclaver un peu plus Alès et Alès Agglomération ? Ce n'est pas possible.

Chers collègues, il compte sur eux, sur leur détermination, sur leur volonté de développer le territoire. Il faut investir dans l'avenir de nos enfants, et protéger le territoire. Il reste à leur disposition pour toute question. Ainsi que s'ils souhaitent consulter le rapport aërobiodiversité d'Alès-Cévennes, il est à leur disposition. Il les remercie.

Monsieur le Président le remercie et lui demandera les chiffres parce qu'il en a appris de nouveaux en l'écoutant dans le but de compléter son dossier, notamment sur le nombre d'enfants et la biodiversité.

Monsieur Luc VILLARET, membre du Bureau de Communauté et Maire de la commune de Mialet, soutien totalement ce qui est proposé mais demande à avoir quelques informations sur le schéma d'acquisition proposé qui est alternatif à l'acquisition par Alès Agglomération. Pour être plus précis celui qui vient en concurrence avec l'achat par l'Agglomération.

Monsieur le Président explique que c'est un peu compliqué par rapport à deux choses. La procédure de fin d'enquête aujourd'hui est en janvier 2027 mais cela ne veut pas dire que la piste sera déclassée en janvier 2027 puisqu'il faut quand même fournir un certain nombre de documents et il y a également le temps que va mettre le ministre pour signer cet arrêté de déclassement. Il précise que pour l'instant il vaut mieux rester sur 2027 parce que parallèlement on doit adopter le SCoT du Pays Cévennes à ce moment-là.

Dans ce SCoT, qui se prépare et se vote avec le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, il y a une zone d'activité aéroportuaire et il y proposera une zone avec des limites, c'est pour ça que le rapport sur la biodiversité aérienne l'intéresse, parce que malheureusement, peut-être, suivant ce qu'on va y trouver, même les panneaux photovoltaïques, ça ne sera pas possible.

Donc ce rapport pourrait remettre en cause même la qualité d'investisseurs. Parce que les investisseurs privés vont devoir rentabiliser cette acquisition ou cette location, et pour ce faire, il faut des panneaux photovoltaïques. Cela peut fermer la porte à un certain nombre d'opérateurs.

Il précise que 2027, c'est une deadline minimum et qu'il faudra aussi prendre des décisions et pour cela il y a le SCoT qui peut sanctuariser certaines choses, et il prendra ses responsabilités. Il rappelle que le Maire de Deaux a le droit d'avoir son opinion et il le répète ce n'est pas contre Deaux mais pour Alès Agglomération.

Il a aussi entendu parler de préemption mais ce n'est pas possible. On ne peut pas préempter un terrain qui est sur deux communes différentes. Il y a un peu de SAFER parce qu'il y a des bois. Attention là aussi aux rumeurs, à ce qu'on entend. Il a rencontré à plusieurs reprises le Président de la CCI, en sept ans, sur cette affaire-là, y compris en s'appuyant sur les élus du territoire et à chaque fois il a eu une fin de non-recevoir.

Monsieur Thibault PELLISSIER, conseiller communautaire représentant la commune d'Alès, signale que Monsieur le Président affirme vouloir préserver l'activité de l'aérodrome. Il l'a encore répété ces derniers jours, via différents canaux, ainsi que ce soir. Il est même prêt à financer le remplacement d'une pompe, c'est très bien.

Pourtant, pendant ce temps, la procédure de fermeture avance et finalement, aucune solution politique concrète n'a encore été arrêtée, malheureusement. Évidemment, tout n'est pas de sa faute, mais on l'explique. Monsieur le Président explique encore aujourd'hui que la responsabilité incombe à la CCI et à son président, alors que son prédécesseur aurait été disposé à céder le site à l'Agglomération. Il est nécessaire qu'il explique à l'ensemble des élus communautaires pourquoi il n'a pas réussi, après toutes ces années, à réunir finalement durablement autour de la table les maires de Deaux et de Vézénobres pour construire une solution commune.

Il est quand même le président de l'Agglomération depuis des années. Il lui semble que c'est son rôle de faire cet intermédiaire. Et quand on l'écoute, le grand méchant de l'histoire, c'est plutôt la CCI. Il n'est pas certain que ce soit très objectif.

Madame Annick Le Lan, qui représentait l'Agglomération lors de la réunion du 12 juin, a évoqué plusieurs pistes dont Monsieur le Président a parlé ce soir : un SIVU, un partenariat public-privé. Au passage, cette réunion organisée à l'initiative du député Pierre Meurin a débuté dans un climat particulièrement tendu. Certains participants, dont les représentants, ne sont pas là ce soir ayant voulu faire le tri à l'entrée, au point que leur collègue Anthony Bordarier s'est vu refuser l'accès à la simple visite de l'aérodrome. Donc il faut pousser à minima une des deux solutions, le SIVU ou le partenariat public-privé.

Et il est quand même difficilement acceptable d'expliquer que l'avenir d'une infrastructure stratégique pour tout le bassin alésien dépendrait, avec tout le respect qu'on lui doit, de la seule décision du maire d'une commune de 630 habitants. Il respecte pleinement les communes, mais là, l'enjeu dépasse largement Deaux. Il concerne l'attractivité économique, la formation, la sécurité civile et le désenclavement de notre territoire. Monsieur le Président en a suffisamment parlé.

Le photovoltaïque, oui, en effet, si c'est possible, à voir avec le SCoT, mais avec l'aéronautique. Le bassin alésien souffre déjà suffisamment de son enclavement pour qu'ils acceptent par inertie ou incapacité politique, la disparition d'un équipement qui serait presque impossible à recréer demain. On le sait, un terrain qui est déclassé ne rouvre jamais. Il existe d'ailleurs une contradiction assez difficile à comprendre.

Ils viennent encore de voter en faveur de la demande d'autorisation environnementale relative au projet de réouverture de la ligne Alès Bessèges, très bien, sans revenir sur toutes les interrogations qui entourent ce projet, ils en ont parlé lundi au conseil municipal. On peut voir qu'on est capable de solliciter auprès de la Région le financement d'une infrastructure ferroviaire dont le coût pourrait atteindre environ 80 millions d'euros. Mais lorsqu'il s'agit de présenter aussi à la Région la préservation d'un aérodrome stratégique pour l'ensemble du bassin alésien, tout le monde semble se coucher devant une valorisation de 2,8 millions d'euros.

On sait que la gauche n'aime pas les avions, mais à ce niveau-là, ça devient une politique d'aménagement du territoire. Donc pas de deux fois deux voies achevée, bientôt plus d'aérodromes. Et donc l'unique horizon, même si on voit que Monsieur le Président aime ça, c'est le train. C'est le grand projet qu'on nous propose, transformer progressivement le bassin alésien, et je ne dis pas que c'est la faute que de l'Agglomération, mais visiblement du Département et de la Région, transformer progressivement le bassin alésien en îlot enclavé, mais qu'il se rassure, grâce à « Sainte » Carole Delga, les plus chanceux pourront encore traverser une partie de ce bassin alésien en train.

C'est peut-être cela la modernité selon la majorité régionale, supprimer les moyens de transport les uns après les autres, puis présenter comme une conquête le dernier qui reste, le dernier qui revient en l'occurrence. Donc on ne peut pas se satisfaire de cette logique, honnêtement. Les habitants du bassin alésien finiront par demander des comptes à ceux qui ont laissé disparaître par inertie ou par volonté une infrastructure aussi stratégique. Donc il leur demande une réponse précise, au-delà de l'engagement solennel pris ce soir et des demandes à la CCI et de l'évaluation auprès du SCoT, quelle initiative surtout de mettre autour de la table M. le maire de Vézénobres qui, lui, est prêt à discuter et M. le maire de Deaux qui, lui, un peu plus réticent à la discussion. C'est le plus important, il lui semble, comme action à mener parce que ça a été répété plusieurs fois ce soir. Le délai, c'est début 2027.

Monsieur le Président le remercie et il se demandait quand les masques allaient tomber. Il lui explique que quand on ne connaît pas l'histoire, on n'en parle pas. Alors faire des discours politiques sur un sujet aussi grave en racontant ce genre de sornettes, ce n'est pas possible.

Lui dire qu'on a attendu aujourd'hui pour s'occuper de ça, c'est méconnaître l'histoire de ce territoire. Ils ne vont pas commencer ce mandat comme ça.

Il affirme, que la responsabilité exclusive de l'avenir de l'aérodrome Alès Cévennes est du ressort du président de la Chambre de commerce de Nîmes.

Cet investissement a été porté par les entreprises du territoire. Il est hors de question que l'Agglomération dépense 2,6 millions d'euros pour acheter quelque chose qui appartient déjà au territoire. Il n'agresse pas le maire de Deaux avec qui il a discuté à de nombreuses reprises. Sa position en tant que maire est légitime, puisqu'il est maire élu de sa commune, il ne la remet pas en cause. Par contre, il met en cause la position du président de la CCI, qu'il a rencontré une dizaine de fois pour discuter avec des témoins, y compris son administration, y compris des élus de la CCI d'Alès, y compris M. Philippe Lamouroux, qui est vice-président, et à qui il a fait part de ses propositions. Il a même amené un projet porté par des investisseurs privés pour reprendre l'aérodrome. Il ne sait pas ce que Monsieur Pellissier veut faire à travers cette intervention, mais en l'occurrence, elle tombe complètement à plat. Il s'engage à porter ce projet, et il n'a pas attendu aujourd'hui pour le faire.

Au regard de l'intérêt et de l'enjeu pour Alès Agglomération de disposer d'une telle infrastructure aéroportuaire, facteur d'attractivité, de développement économique et de sécurité, **Monsieur le Président** propose au Conseil de se prononcer sur ce projet.

Votants : 107

Pour : 107 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

VII. ENVIRONNEMENT URBAIN

15. Fonds de concours aux communes assurant la collecte des cartons bruns pour l'année 2026, au titre de l'année 2025

Alès Agglomération attribue un fonds de concours aux communes membres qui ont assuré la collecte des cartons bruns sur leur territoire. Cette aide vise à compenser les dépenses engagées par les communes pour cette prestation de collecte. Elle concerne les collectes réalisées durant toute l'année 2025. Les montants attribués sont définis dans une annexe jointe à la délibération.

Monsieur le Président propose de créer ce fonds de concours dans le cadre de la politique de gestion et de valorisation des déchets et d'octroyer les fonds de concours correspondants.

Monsieur Jean-Claude D'Antona, membre du Bureau de Communauté et Maire de la commune de Monteils, signale que sa commune n'est pas sur la liste.

Monsieur le Président informe que les services vont vérifier et propose de la rajouter si elle a droit à ce fonds de concours.

Commune	Montant 2025
Alès	51 442.03 €
Anduze	4 252.05 €
Boisset-Gaujac	7 121.03 €
Bonnevaux	110.56 €
Boucoiran et Nozières	2 524.81 €
Branoux les taillades	2 999.33 €
Brignon	2 281.34 €
Brouzet les Alès	834.76 €
Castelnau Valence	1 883.83 €
Cendras	2 252.11 €
Chambon	1 634.15 €
Chamborigaud	1 078.23 €
Concoules	1 626.70 €
Corbès	183.85 €
Cruviers Lascours	2 181.96 €
Deaux	821.09 €
Euzet les Bains	1 866.44 €
Généralgues	2 186.93 €
Génolhac	1 059.60 €
La Grand'Combe	12 857.58 €
La Vernarède	423.59 €
Lamelouze	1 473.91 €
Laval-Pradel	4 052.13 €
Les Mages	2 599.93 €
Les Plans	335.39 €
Les Salles du Gardon	8 459.54 €
Lézan	1 917.96 €
Martignargues	1 841.60 €
Massanes	1 548.44 €
Massillargues Atuech	2 143.45 €
Méjannes les Alès	4 141.57 €
Mialet	792.52 €
Mons	4 746.52 €
Ners	2 193.14 €
Ribaute les Tavernes	5 342.78 €
Rousson	10 527.80 €
Saint Bonnet de la Sal.	1 451.55 €
Saint Césaire de Gauzignan	1 783.22 €
Saint Christol les Alès	8 976.14 €
Saint Etienne de l'Olm	1 809.30 €
Saint Florent sur Auzonnet	2 774.49 €
Saint Hilaire de Brethmas	12 072.51 €
Saint Hippolyte de Caton	278.25 €
Saint Jean de Ceyrargues	1 508.69 €
Saint Jean de Serres	1 957.12 €
Saint Jean de Valérisclé	2 124.82 €
Saint Jean du Gard	3 238.42 €
Saint Julien de Cassagnas	2 203.08 €
Saint Julien les Rosiers	10 758.26 €

Commune	Montant 2025
Saint Just et Vacquières	388.81 €
Saint Martin de Valgalgues	12 132.14 €
Saint Maurice de Cazevieille	3 530.41 €
Saint Paul La Coste	1 663.96 €
Saint Privat des Vieux	13 138.32 €
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	1 944.70 €
Sainte Cécile d'Andorge	3 336.63 €
Salindres	9 617.27 €
Sénéchas	2 911.79 €
Seynes	202.48 €
Soustelle	155.28 €
Thoiras	563.96 €
Tornac	2 477.61 €
Vabres	166.45 €
Vézénobres	6 232.85 €

Votants : 107
Pour : 107 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

DGA POLITIQUES PUBLIQUES

VIII. ÉDUCATION - ENFANCE – JEUNESSE

16. Avenant au Projet Éducatif de Territoire 2023-2026

Le Projet Éducatif du Territoire (PEDT) arrive à échéance le 30 juin 2026. Afin d'harmoniser les politiques éducatives locales, ainsi que le partenariat avec la CAF et le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), il est proposé de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2026.

Ce délai permettra au PEDT d'être réécrit en collaboration avec l'Éducation Nationale, la CAF, le SDJES. Sa période de validité sera du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2031 soit 5 ans au lieu de 3 ans.

Monsieur le Président propose d'approuver la prolongation du Projet Éducatif de Territoire en vue de finaliser le projet définitif pour la période 2027-2031.

Votants : 107
Pour : 107 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

IX. TEMPS LIBRE

17. Demande de renouvellement de classement du Conservatoire Maurice André Alès Agglomération par le Ministère de la Culture

L'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique permet à tout établissement public d'enseignement artistique d'être classé par catégorie en fonction de ses missions et compétences.

L'arrêté du 16 janvier 2026 précise les conditions d'attribution, notamment les spécialités agréées par l'état (danse, musique ou théâtre).

Pour le Conservatoire communautaire Maurice André, il est proposé le renouvellement de l'agrément pour la spécialité musique, ce qui entraînerait un renouvellement de classement en Conservatoire à Rayonnement Intercommunal.

Ce classement permet de s'inscrire dans de nombreux dispositifs pédagogiques (Réseau "ROM" des conservatoires d'Occitanie), des dispositifs d'aides financières (Projets divers, Région, DRAC, Département), et à tous les élèves d'obtenir des diplômes reconnus en France et en Europe.

Monsieur le Président propose de solliciter auprès du Ministère de la Culture le renouvellement du classement du conservatoire Maurice André Alès Agglomération en Conservatoire à Rayonnement Intercommunal.

Votants : 107

Pour : 107 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DIRECTION GÉNÉRALE

X. DÉVELOPPEMENT DURABLE

18. Renouvellement de la subvention aux particuliers pour une installation solaire photovoltaïque et thermique

Engagée depuis 2007 à travers l'Agenda 21 intercommunal, Alès Agglomération encourage le développement d'une filière des énergies renouvelables (engagement 7) et favorise les économies d'énergie (engagement 17).

Alès Agglomération s'inscrit ainsi, dans une démarche de lutte contre le changement climatique amorcée par la loi « Grenelle II », avec le développement de centrales de production électrique issue des énergies renouvelables, la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial.

Dans ce cadre, Alès Agglomération a souhaité encourager les usagers à faire le choix d'équipements économes en énergie. Chaque foyer peut ainsi prétendre à une subvention de 200 € pour financer l'installation d'un chauffe-eau solaire, un système solaire combiné ou des panneaux photovoltaïques.

Monsieur le Président précise qu'ils vont en discuter avec les élus au cours des mois prochains pour voir s'ils la renouvellent l'année prochaine, mais il signale que pour cette année certains dossiers ont déjà été déposés.

Monsieur le Président propose le renouvellement de la subvention de 200 € aux particuliers pour une installation solaire photovoltaïque et thermique au titre de l'année 2026.

Votants : 107

Pour : 107 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

19. Renouvellement de la subvention aux particuliers pour l'achat de voitures électriques neuves

Alès Agglomération s'est engagée à soutenir les actions de développement durable de son territoire par l'attribution aux particuliers de subventions incitatives en faveur de comportements écocitoyens.

Après le succès de la subvention d'aide à l'achat d'un vélo neuf, Alès Agglomération a choisi de s'orienter vers de nouvelles actions en faveur d'un développement durable inscrit dans son Projet de Territoire.

Dans ce cadre, Alès Agglomération a souhaité encourager les usagers à utiliser un nouveau moyen de déplacement par l'octroi d'une subvention d'aide à l'achat d'une voiture électrique neuve. Chaque foyer peut ainsi prétendre à une subvention de 500 € pour financer l'achat d'une telle voiture dans un des commerces situés sur ce périmètre.

Monsieur le Président informe que c'est pareil pour les voitures que pour les panneaux photovoltaïques.

Monsieur le Président propose d'approuver le renouvellement de la subvention de 500 € aux particuliers pour l'achat d'une voiture 100 % électrique neuve, au titre de l'année 2026.

Votants : 107

Pour : 107 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

XI. TOURISME

20. Taxe de séjour et taxe additionnelle départementale : définition des modalités de collecte à compter de l'année 2027

Par délibération du 18 juin 2015 le Conseil de Communauté a instauré la perception de la taxe de séjour sur le périmètre d'Alès Agglomération à compter de l'année 2016. Suite à une réforme législative, en 2019, la taxe de séjour est appliquée au réel pour toutes les catégories d'hébergement.

Le montant de la taxe de séjour collecté en 2025 sur Alès Agglomération est de 919 200 €, soit 835 640 €, taxe départementale additionnelle déduite.

Monsieur le Président propose pour l'année 2027 :

- De maintenir la taxe de séjour au régime du réel pour toutes les catégories d'hébergement ;
- De fixer la période de perception de la taxe de séjour du 1er janvier au 31 décembre ;
- De ne pas appliquer d'exonération en fonction du loyer ;
- D'appliquer le tarif plafond du barème national pour 2027 des catégories d'hébergement suivantes :
 - Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, Chambres d'Hôtes, Auberges collectives.
 - Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, Villages de vacances 4 et 5 étoiles.
- D'augmenter les tarifs de 20% des catégories d'hébergement suivantes :
 - Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles ;
 - Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles ;
 - Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles ;
- D'augmenter le tarif de la catégorie des palaces à 3,64€.

Votants : 107

Pour : 107 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

XII. DIVERS

21. Décisions prises par délégations

Conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, **Monsieur Le Président** rapporte, les décisions prises par délégations (délégations au Bureau et délégations au Président).

Madame Aurélie GENOLHER, 6^{ème} Vice-Présidente et maire de la commune de Massillargues-Atuech, signale que tout est allé un peu trop vite, donc elle n'a pas eu le temps de s'exprimer tout à l'heure. Mais là, elle intervient en tant que vice-présidente d'Alès Agglomération pour bien rappeler à tout le monde qu'en haut, à gauche, il y a un logo, c'est celui d'Alès Agglomération.

Ici, on est à Alès Agglomération et on est là aussi pour défendre un territoire.

Elle pense qu'ils le font depuis, pour certains, de nombreuses années. En tout cas, c'est le cas pour elle.

Et la deuxième chose, puisque à un moment donné, certaines personnes ont été interpellées indirectement, donc en tant que membre de la majorité régionale avec une union de la gauche, elle parle aussi au nom de Jean-Luc Gibelin, et indique à M. Pellissier qu'ils lui répondront en tant qu'élu de la majorité de Madame Carole Delga, qu'elle est fière d'accompagner au quotidien, chaque jour, autant sur le train que sur les aéroports.

Elle pense qu'il ne faut pas se tromper de lieu pour faire des débats.

Monsieur le Président la remercie pour ces mots et cette mise au point et leur souhaite à tous une bonne soirée, de belles vacances et les remercie pour les votes de ce soir.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Président** lève la séance à 19h54.

La Secrétaire de Séance
Méryl FRIZON-DEBIERRE

Le Président
Christophe RIVENQ